

## Compte-rendu intégral Réunion publique Mercredi 15 juillet 2020

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Hôtel Mercure Rouen Champ de Mars, 12 bis Avenue Aristide Briand, 76000 Rouen
<b>PARTICIPANTS :</b>	Environ 40 personnes
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	14 h 30 – 18 h (durée du REC : 3 h 02)
<b>QUESTIONS-RÉPONSES :</b>	0 questions

### CPDP

M.	Francis	BEAUCIRE	Président de la Commission Particulière du Débat Public
M <sup>me</sup>	Martine	BARTOLOMEI	Membre de la Commission Particulière du Débat Public
M.	Luc	PICOT	Secrétaire Général de la Commission Particulière du Débat Public
M.	Denis	DESCHAMPS	Chargé de communication pour la Commission Particulière du Débat Public

### Intervenants :

M.	Gilles	L'HARIDON	France Énergie Éolienne
M <sup>me</sup>	Anne	GEORGELIN	Syndicat des Énergies Renouvelables
M <sup>me</sup>	Cécile	SINEAU-PATRY	Vice-Présidente en charge du développement durable, Conseil départemental de Seine Maritime
M.	Philippe	COUTEAU	
M.	Nicolas	CLAUSSET	Direction générale de l'énergie et du climat
M.	Damien	LEVALLOIS	Direction générale de l'énergie et du climat
M.	Xavier	MARILL	Direction interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord
M.	Pierre	VOGT	Conseil régional de Normandie, Président de la Commission permanente du Conseil maritime de de la façade Manche Est Mer du Nord
M.	Jean-Paul	RICHTER	Groupe Ornithologique Normand
M <sup>me</sup>	Élodie	MARTINIE-COUSTY	France Nature Environnement



M.	Guillaume	BLAVETTE	Administrateur de France Nature Environnement Normandie
M.	Jean-Pierre	FRODELLO	Ligue pour la protection des oiseaux en Normandie
M <sup>me</sup>	Brigitte	BORNEMANN	Énergies de la mer, Mer Veille Énergie
M.	Bernard	HENRY	APADE Environnement Etrétat
M.	Bruno	DESSART	APADE
M.	Benoît	BRONIQUE	France Nature Environnement Bretagne
M.	Nicolas	MAUGER	Société WPD
M.	Étienne	GAILLARD	France Nature Environnement Normandie
M <sup>me</sup>	Céline	RAGET	Département de Seine-Maritime
M.	Olivier	ROYAL	CFDT Métallurgie Normandie
M.	Xavier	CORDIER	
M.	Thierry	DEREUX	France Nature Environnement
M.	André	BERNE	Vice-Président de France Nature Environnement Normandie
M.	Didier	ORAIN	Directeur de la mer et du littoral, Calvados
M.	Dimitri	ROGOFF	Comité régional de pêche et des élevages marins de Normandie
Mme	Mélanie	MARTEAU	Chargée de mission, Groupe Mammalogique Normand
Mme	Gro	DE SAINT MARTIN	RTE
Mme	France	KIRCHSTETTER	France Énergie Éolienne

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

**M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Je vous propose qu'on commence notre après-midi. La Commission Particulière du Débat Public est représentée cette après-midi par Martine BARTOLOMEI, et par moi-même, qui suis Président de cette Commission, ainsi que par notre Secrétaire Général, Luc PICOT, qui est derrière son ordinateur.

Alors, pourquoi cette réunion ? Il se trouve qu'au fil du temps, on a bien ressenti au sein de la Commission que la question de la planification de l'éolien en mer était une question qu'il fallait traiter, à bras le corps, si je puis dire. Et il se trouve qu'en même temps, dès lors que nous avons été libérés du confinement, on a fait l'objet de deux propositions d'initiatives particulières – l'une émanant de France Nature Environnement, l'autre du Syndicat des Energies Renouvelables – sur le même sujet. On a donc pris l'initiative de fusionner toutes ces initiatives pour produire cet après-midi.

Je vous remercie d'avoir répondu à cette invitation. Il ne s'agit pas d'un colloque. On prendra la parole, avec un micro, qui se déplacera. J'ai des consignes de sécurité sanitaire. Si on garde nos masques, c'est mieux. Alors évidemment, ce n'est pas ce que j'ai fait, dès que j'aurai fini de parler je le remettrai pour le reste de l'après-midi. Oui, c'est assez pénible. Et d'autre part, l'idée, c'est que vous ne touchiez pas le micro qu'on vous présentera, je reporte ces informations, il y a quelqu'un qui vous tendra le micro et vous parlerez dans le micro, pour qu'il n'y ait pas de passage de relai, si je puis dire, sur le manche du micro.

Je pense que ce qu'on pourra faire dans deux secondes, c'est un tour de table rapide, pour dire qui nous sommes. Auparavant, sur cette question de planification, je voudrais vous citer deux textes qui sont assez récents. Sur un site qui s'appelle Green Univers, un auteur, Jean-Philippe PIÉ a fini un article de la façon suivante : « les perspectives ouvertes à l'éolien en mer tricolore pour la décennie



qui vient, par la nouvelle PPE, vont inciter les pouvoirs publics à envisager une préparation plus globale des projets. La démarche pourrait commencer par une planification stratégique d'emblée plus détaillée sur l'ensemble du littoral hexagonal », cette fois il n'est plus tricolore, « ce qui éviterait par exemple » et j'aime bien cette phrase pour terminer, « de réinterroger certaines parties prenantes pour la énième fois, comme c'est le cas pour les pêcheurs normands ». Alors, ça, c'est la vision d'un journaliste spécialisé, et dans les verbatims, dans les transcriptions qu'on a des différentes séances qui ont déjà eu lieu, je lis ceci – c'est le propos d'un marin-pêcheur en retraite au Tréport, qui s'appelle monsieur BILET – il dit : « bonjour, je me présente, je voulais demander : jusqu'à quand ? Et quel nombre de parcs allons-nous avoir ? Parce que je m'aperçois qu'il y a toujours un appel d'offres qui arrive aujourd'hui, demain, et encore un autre après-demain : combien de parcs allez-vous nous mettre dans La Manche, et toute la mer ? ». Voilà ce que dit monsieur BILET. Ce qui fait que, du point de vue des publics qu'on a rencontrés comme du point de vue des spécialistes, il y a une convergence de ces questions. C'est pour ça qu'on a pris l'initiative, donc, de vous réunir cet après-midi.

Alors, ce que je vous propose, c'est de faire un tour de table très rapide, simplement pour dire qui vous êtes. Et puis ensuite, je vous proposerai deux ou trois questions pour structurer nos échanges.

**M. Gilles L'HARIDON, France Énergie Éolienne**

Bonjour à tous, je suis Gilles L'HARIDON, de France Energie Eolienne.

**Mme France KIRCHSTETTER, France Énergie Éolienne**

Bonjour, France KIRCHSTETTER France Energie Éolienne.

**Mme Anne GEORGELIN, Syndicat des Énergies Renouvelables**

Bonjour, Anne GEORGELIN, Syndicat des Energies Renouvelables.

**Mme Cécile SINEAU-PATRY, Vice-Présidente en charge du développement durable, Conseil départemental de Seine Maritime**

Bonjour Cécile SINEAU-PATRY, Vice-Présidente en charge du développement durable, Conseil départemental de Seine-Maritime.

**M. Philippe COUTEAU**

Philippe COUTEAU, agriculteur retraité, initiateur du parc éolien de FAMDI qui a été développé par JP. DELEU. Je m'intéresse à l'éolien depuis 1996.

**M. Xavier MARILL, Direction interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord**

Bonjour, Xavier MARILL, Direction interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord.

**M. Nicolas CLAUSSET, Direction générale de l'énergie et du climat**

Bonjour, Nicolas CLAUSSET, Direction générale de l'énergie et du climat.

**M. Damien LEVALLOIS, Direction générale de l'énergie et du climat**

Bonjour, Damien LEVALLOIS, correspond local de la Direction de l'énergie et du climat

**Mme Martine BARTOLOMEI, Commission particulière du débat public**

Bonjour, Martine BARTOLOMEI, CPDP.

**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public.**

Bonjour, Luc PICOT, Secrétaire Général.

**M. Pierre VOGT, Conseil régional de Normandie, Président de la Commission permanente du Conseil maritime de de la façade Manche Est Mer du Nord**

Pierre VOGT, Conseiller régional de Normandie, et Président de la Commission permanente du Conseil maritime de de la façade Manche Est Mer du Nord.

**Arnaud GRANDJEU, Chargé de mission mer et littoral – Conseil régional**

Bonjour, Arnaud GRANDJEU, Chargé de mission mer et littoral auprès du Conseil régional.

**M. Jean-Paul RICHTER, Groupe Ornithologique Normand**

Jean-Paul RICHTER, du Groupe Ornithologique Normand.



**Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, Pilote réseau océans, mers et littoraux, France Nature Environnement**

Bonjour, Élodie MARTINIE-COUSTY, je suis pilote du réseau océans, mers et littoraux de France Nature Environnement.

**M. Guillaume BLAVETTE, Administrateur de France Nature Environnement Normandie**

Guillaume BLAVETTE, Administrateur de France Nature Environnement Normandie, et j'anime avec Marie ATINAULT le Collectif « La Normandie dit oui en faveur de l'éolien en mer ».

**M. Jean-Pierre FRODELLO, Ligue pour la protection des oiseaux en Normandie**

Jean-Pierre FRODELLO, ligue pour la protection des oiseaux en Normandie.

**Mme Brigitte BORNEMAN, Énergies de la mer, Mer Veille Énergie**

Brigitte BORNEMANN, Énergies de la mer, et Mer Veille Energie.

**Intervenant non identifié**

**M. Bernard HENRY, APADE Environnement Etretat**

Bernard HENRY, association APADE Environnement Etretat.

**M. Bruno DESSART, APADE**

Bruno DESSART, association APADE également, force de proposition pour les personnes qui regardent Etretat à vingt ans.

**M. Benoît BRONIQUE, France Nature Environnement Bretagne**

Benoît BRONIQUE, France Nature Environnement Bretagne.

**M. Nicolas MAUGER, Société WPD**

Nicolas MAUGER, Société WPD et parcs éolien en mer de Fécamp et Courseulles.

**M. Étienne GAILLARD, France Nature Environnement Normandie**

Etienne GAILLARD, FNE Normandie.

**Etienne GUERERA**

Etienne GUERERA, FNE Normandie.

**Mme Céline RAGET, Département de Seine-Maritime**

Céline RAGET, Département de Seine-Maritime.

**Gro de SAINT-MARTIN**

Gro de SAINT-MARTIN, RTE.

**M. Jérôme LAURENT, Commission particulière du débat public**

Jérôme LAURENT, membre de la CPDP éolien flottant au sud de la Bretagne.

**Intervenante non identifiée**

mot incompris EDF.

**M. Olivier ROYAL, CFDT Métallurgie Normandie**

Olivier ROYAL CFDT Métallurgie Normandie.

**M. Antoine AUBRINIAC, Stagiaire**

Antoine AUBRINIAC, Stagiaire dans l'environnement [mot incompris].

**Intervenante non identifiée**

mot incompris

**M. Denis DESCHAMPS, Chargé de communication pour la Commission particulière du débat public**

Denis DESCHAMPS, Chargé de communication pour la CPDP.



**M. Xavier CORDIER, Groupe**

Bonjour, Xavier CORDIER du groupe [mot incompris].

**M. Daniel PETITOT, Conseil Municipal**

Bonjour, Daniel PETITOT Conseiller municipal écologiste de la Mairie de [mot incompris] et juge au tribunal des Prud'Hommes de Nemours. ( ?)

**M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Alors, donner la parole aussi à ceux qui sont en distanciel, je vais commencer par monsieur DEREUX.

**M. Thierry DEREUX, France Nature Environnement Hauts-de-France**

Oui, bonjour, vous m'entendez bien ? Thierry DEREUX, France Nature Environnement, Hauts de France, administrateur. Pour votre information, je reviens de l'instance de concertation de Saint-Brieuc, qui s'est tenue vendredi après-midi.

**M. André BERNE, Vice-Président de France Nature Environnement Normandie**

Bonjour à tous, je suis Vice-Président de FNE Normandie, et puis membre du directoire [mot incompris] FNE nationale.

**M. Didier ORAIN, Directeur de la mer et du littoral, Département du Calvados**

Bonjour. Didier ORAIN, Directeur de la mer et du littoral, département du Calvados.

**M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Très bien, donc en deux, trois mots : comment on a conçu cette après-midi ? On a deux, trois questions pour structurer nos échanges. L'objectif, comme il s'agit d'une table ronde, et pas d'un colloque, bien entendu, c'est qu'on conserve de la spontanéité, c'est-à-dire que vous vous manifestiez quand vous avez envie d'intervenir pour répondre, pour compléter, pour contredire. Et puis nous, nous enregistrons tout ça pour le transcrire, le mettre en ligne sur le site du débat public, à la disposition de tout le monde.

Alors, il se trouve que tout à l'heure, je vous ai dit qu'il y avait deux initiatives qui étaient nées, l'une au sein de FNE, l'autre au sein de SER, donc je pense que dans un premier temps, peut-être qu'on pourrait leur laisser la parole quelques minutes. Mais auparavant, je pense que je donnerai d'abord la parole à monsieur VOGT, qui nous a dit qu'à cause d'une réunion opinée, il allait être obligé de nous quitter en milieu d'après-midi.

Quelles sont les questions ? Dans un premier temps, j'aimerais bien qu'on échange sur ce qu'on met derrière le mot « planification ». C'est un terme, c'est un mot-valise, on va dire. On va dire « planification » pour tout ce qui est du calendrier dans l'exécution d'un projet, les urbanistes et l'aménagement du territoire utilisent le terme de « planification spatiale », donc il y a une dimension géographique aussi derrière ce terme. Donc, j'aimerais bien qu'on voie ce que chacun met derrière ce mot, pour qu'on soit sûr de parler de la même chose.

Ensuite, on a deux grandes questions. La première, c'est : pourquoi c'est un enjeu important ? Alors, ce n'est pas la CPDP qui a décidé que c'était un enjeu important, c'est ce qui est remonté de nos interlocuteurs et des publics, bien entendu. Et puis ensuite : quels sont les moyens qu'on pourrait mettre en œuvre pour que finalement, cette question de la planification prenne une place plus grande ? Et je vous renvoie aux deux citations que j'ai faites tout à l'heure – une place plus grande dans cette façon d'envisager l'avenir de l'éolien en mer.

Alors, peut-être, donc, pour prendre la parole et lancer nos affaires, finalement, monsieur VOGT était ce matin au CMF, il pilotait une séance de CMF ; l'État a posé la même question qu'au débat public, finalement, au CMF, à peu près la même question, donc je pense que je vais lui donner la parole. Et puis ensuite, on va faire plouf plouf, pour savoir entre FNE et... je suis désolé, moi, je suis un prof, alors « plouf plouf », ça fait partie des cours de récréation. Anne GEORGELIN et puis Élodie MARTINIE-COUSTY, pour voir comment vous envisagiez de construire ces échanges lorsque vous aviez cette idée d'initiative. Voilà.

Monsieur VOGT ?

**M. Pierre VOGT, Conseil régional de Normandie, Président de la Commission permanente du Conseil maritime de la façade Manche Est Mer du Nord**



Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer d'exposer ma vision des choses. J'ai eu mon poste de Président de la Commission permanente du Conseil maritime de façade, qui a été amenée à s'intéresser aux problèmes de planification à travers notamment de la préparation du document stratégique de façade. Le premier point que je voulais dire, c'est qu'en mer, la planification a un caractère particulier, puisqu'on est contraint à la conciliation, contrairement à ce qui est le cas sur terre, dans tout l'arsenal de planification, qui va du SRADDT, en passant par les SCoT, en passant par les PU – au contraire, quand il s'agit de planification thématique, comme la PPE ou les choses comme ça, nous, il ne s'agit pas simplement d'afficher des objectifs et de les décliner, mais il s'agit de rassembler les objectifs et de les rendre compatibles. C'est la première caractéristique de la planification maritime.

La deuxième, c'est qu'il y a deux niveaux de réflexion. Il y a un niveau formel, celui d'un document qui, malgré tout, est non seulement spatialisé, mais qui contient aussi beaucoup d'éléments factuels, d'éléments techniques qui échappent à la spatialisation, mais c'est donc à la fois un outil à valeur administrative, qui va se placer dans la hiérarchie générale des compatibilités, mais c'est aussi un moyen de travail dont le caractère éphémère est nécessaire. C'est-à-dire qu'il faut à tout moment qu'il existe une planification, mais par nature, cette nécessité d'existence permanente la rend toujours un peu incomplète. Mais il faut vivre avec ce système. La planification est une espèce de référence – une référence peut exister, mais elle ne doit pas être figée. D'où une double caractéristique de la planification maritime, c'est qu'entre deux phases formelles, il doit forcément y avoir une espèce d'adaptation continue, qu'on ne trouverait pas forcément dans d'autres planifications, parce que les autres planifications ont d'abord et avant tout un rôle d'autorisation, un rôle de référence dans un certain nombre de procédures. La planification maritime, elle est par nature aussi plus souple dans son côté opérationnel. Voilà deux éléments que je voulais évoquer.

Et puis, il y a aussi une caractéristique qui est banale quand je vais l'énoncer, mais qui est fondamentale, c'est que la planification maritime, elle se passe entre marins. C'est-à-dire que tous les participants à la planification maritime partagent quelque chose, c'est qu'ils ne sont pas simplement des gens qui s'intéressent à la mer, mais qui la pratiquent d'une façon ou d'une autre. Donc, la planification maritime, c'est un petit peu la décision qu'un navire qui est en mer et qui fait route prend – c'est l'équivalent, les instances maritimes, c'est toujours un peu l'équivalent d'un état-major de navire qui, face à un problème, se réunissent pour conseiller le commandant, et lui conseiller la bonne marche à suivre pour atteindre une destination qui en principe est fixée.

Voilà les trois choses que je voulais vous dire pour commencer votre réflexion.

#### **M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Ce qu'on pourrait faire, peut-être, c'est lancer cette question sur ce qu'on met derrière « planification », peut-être en donnant la parole, donc, à Élodie MARTINIE-COUSTY, puis Anne GEORGELIN – ça vous va ? Et ensuite, il faut que tout le monde prenne la parole, et s'introduise en quelque sorte dans le débat.

#### **Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, Pilote réseau océans, mers et littoraux, France Nature Environnement**

Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste rappeler en préambule que France Nature Environnement, donc au niveau national : 900 000 adhérents, 3500 associations participent depuis 2011 à tous les projets de développement de l'énergie en mer, à tous les débats publics, et à développer une expertise sur les enjeux non seulement de déploiement de cette activité en mer, mais nous participons aussi à tous les Conseils de développement des grands ports maritimes ou des ports, nous avons créé un groupe de travail national sur les mesures éviter-réduire-compenser. Des expertises, nous en avons aussi au sein du Conseil national de la protection de la nature sur ces enjeux – dérogations espèces protégées. Nous participons au sein de tous les Conseils maritimes de façades, au sein de tous les Conseils de gestion des parcs naturels marins, ainsi que des COPIL Natura 2000, côtiers et marins. C'est pour vous dire que France Nature Environnement est très, très impliquée, que ce soit au niveau marin, au niveau côtier, ou au niveau terrestre.

Ce qui nous a paru très important dans la préparation de cet atelier, c'est que, vous le savez, les amendements de la loi ESSOC sur la nécessité d'un débat préalable au déploiement à grande échelle de ces énergies renouvelables en mer, dernière enveloppe de la mutualisation des raccordements grâce aux stations électriques en mer, nous les avons souhaités, nous les avons poussés, et ils constituent de notre part une réelle avancée, car qu'est-ce qu'on a vu précédemment ? Un éparpillement de projets en mer, sous forme d'appels d'offres, qui ont été une catastrophe pour la



filière, mais aussi pour la qualité des débats, la démocratie environnementale provoquant des effets qu'il est aujourd'hui difficile de surmonter : le mitage des paysages, l'inquiétude des riverains, des pêcheurs, des autres usagers de la mer, et des associations environnementales, dont FNE, qui vont vu dans les dossiers traités des niveaux de prise en compte des enjeux environnementaux sans méthode – sans méthode, je veux dire, qualitative, de notre point de vue – et de mêmes niveaux entre les projets. Donc, allant du médiocre au très bon, selon les compartiments. Et donc, il nous a semblé que ceci n'était plus acceptable, et qu'il fallait vraiment qu'on avance tous ensemble.

Donc, si vous me demandez, cher Président, une définition, une explication de la notion de planification, moi, j'irais totalement à l'inverse de ce qu'a dit monsieur VOGT – enfin, un peu quand même. Parce que pour moi, la planification maritime, elle n'est pas éphémère. Elle est née du Grenelle de l'environnement, et bien avant de stratégies européennes, qui datent depuis 1985. Donc, ce n'est pas un truc qu'on réfléchit dans notre coin, tout seuls, entre marins, c'est un truc qui intéresse aussi bien les terriens que les marins, parce que d'abord il y a une partie des terriens qui vont peut-être un jour travailler en mer, et beaucoup de marins qui finalement reviendront à terre, et qui vivront aussi de ce qu'il se passe à terre. Les usines de production de laine, par exemple, elles sont à terre, elles ne sont pas en mer. Donc, il y a vraiment un enjeu terre-mer qui doit être réellement pris en compte dans les Conseils maritimes de façades, et dans ces filières, c'est très, très important. Donc, je vous dirais que la planification, elle permet d'abord de prendre de la hauteur sur les projets et sur les problèmes énergétiques en général ; de s'inscrire dans le long terme, de considérer tous les enjeux stratégiques, ainsi que tous les textes qui nous lient, nous, Français, les conventions régionales, ici, dans cette zone, et bien sûr, sur la convention de la diversité biologique.

Donc, la planification se construit sur deux plans : dans un espace géographique, mais aussi dans un espace temporel. Et c'est pour ça que je dis qu'elle n'est pas éphémère, c'est parce que quand on travaille sur la planification maritime, des usages de la planification maritime, les filières ne se construisent pas en un jour. Quand on crée des usines – enfin, je me mets à la place des industriels, j'ai travaillé dans l'industrie – on fait des plans sur dix ans, sur vingt ans, et à des échelles de temps qui permettent de prévoir des investissements, de les rentabiliser, et à l'échelle sociale, de voir combien de personnes, quels types d'emplois on va créer et à quel niveau. Et toutes les directives du cadre européen – et il y en a beaucoup – touchent directement la planification. Donc, ça, c'est plutôt sur l'espace géographique et sa qualification. C'est-à-dire qu'en Manche Est, Mer du Nord, vous avez des sites, des directives habitat, des directives oiseaux, un réseau naturel île, terrestre et marin, la directive-cadre sur l'eau, directive-cadre stratégie sur le milieu marin, puis la directive planification. Mais vous avez aussi des directives qui sont techniques sur l'évaluation des projets, sur les plans et programmes, qui datent depuis 1985 ; la directive sur la participation du public, et c'est bien pour ça qu'on est ici, en débat public ; et puis après, au niveau national et régional, on a des outils de planification et de schémas à l'échelle régionale, ou intercommunale – on a les SRADDET, on a les PCAET, on a les SRCE.

Et tous ces outils répondent à des exigences de développement de l'activité respectueuse de l'environnement et de la biodiversité. Les enjeux sont mondiaux. La politique est à la fois européenne et nationale. Au niveau national, on sait qu'on doit d'ici 2030 et depuis 1990 réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre, mais on doit aussi reconquérir notre biodiversité. Donc, je dirais que cette planification, elle est nécessaire pour atteindre ces objectifs : si on fait les choses pas à pas, on n'y arrivera pas, il faut pouvoir regarder les enjeux au niveau global, et s'inscrire dans ces directives – que les autres États à côté de nous suivent aussi ; on n'est pas tout seuls notre petit jardin à faire ce qu'on veut.

Je dirais aussi que c'est grâce aux projets éoliens et aux études d'impact associées que l'État – qui est propriétaire quand même de son domaine, mais le public maritime considérable connaît mieux celui-ci – les études produites pour les projets des premiers appels d'offres ont toutes été rendues publiques. Donc, on le souhaite, parce que c'est toujours quand même le cas pour les autres usages de la mer, car c'est à la fois l'objectif des documents stratégiques des façades et des cartes de rotation. Mais aussi, ce débat nouveau sur les macro-zones doit prouver son utilité. L'importance, ici, en Manche Est Mer du Nord, c'est que c'est le premier débat sur une macro-zone. Suivront celui de Bretagne Sud, au large de Belle-Île], et suivront ceux de Méditerranée. Et pour ça, on doit encore plus ici montrer la voie à suivre pour que ce développement, qui va avoir lieu, c'est quand même inscrit dans la PPE, il soit le meilleur possible.

Je voudrais juste vous montrer ce que font nos amis de l'Europe du Nord. J'ai apporté une carte, ici, que vous connaissez sans doute, mais sans doute peu. Voilà, les enjeux, et surtout, qu'est-ce que ça veut dire, la planification maritime pour l'éolien offshore ? Nous, on se situe ici, tout en bas à gauche



de la carte – je suis désolée, il n'y a que la petite zone de Dunkerque qui est en rose, mais toute cette zone orange, ici, au large de l'Angleterre, c'est la planification du développement éolien pour les Britanniques. Et toutes les autres zones, là-bas, ce sont celles des autres pays d'Europe du Nord. Donc, vous pensez bien que nous, Français, si on veut une forme d'indépendance énergétique, et des filières qui soient performantes, il ne faut pas qu'on laisse passer le train – là, ce n'est pas le train, mais il ne faut pas qu'on laisse passer le vent. D'où ces enjeux de planification. Parce que l'électricité, elle va circuler – elle circule déjà – du nord de l'Europe au sud de l'Espagne, de l'est à l'ouest, on va être raccordé aux îles britanniques et à l'Irlande par des raccordements qui sont faits ici, en Manche Est Mer du Nord et en Bretagne. Notre énergie, elle circulera aussi vers les Anglais, vers les Danois, vers les Espagnols. Bien sûr, en considérant que ce ne sera pas lié forcément à des nouveaux besoins énergétiques, des nouveaux besoins électriques, mais puisque la meilleure énergie est quand même celle qu'on ne consomme pas, donc on est là pour travailler sur une... c'est ça aussi, l'enjeu de la planification stratégique, c'est de dire : on fait tous les efforts qu'il faut pour réduire notre consommation, à tous les niveaux, et on s'arrange pour avoir des énergies renouvelables, inépuisables, et qui ne sont pas dangereuses, sur une échelle qui est assez longue, au moins de dix ans, voire au-delà.

C'est ça, la planification de notre point de vue. Merci.

**M. Pierre VOGT, Conseil régional de Normandie, Président de la Commission permanente du Conseil maritime de la façade Manche Est Mer du Nord**

Je vais me permettre de dire deux mots, Madame, en réponse à votre réponse au sujet du caractère éphémère de la planification. Ce caractère, je le maintiens, parce qu'il faut que la planification soit souple. Et bien sûr, il faut des cartes, il faut documents de programmation, mais cela reste toujours une perspective, un horizon. Il faut qu'en permanence, on ait cet horizon. Mais pour qu'il soit efficace et utile, il faut que cet horizon évolue rapidement. C'est ça, la caractéristique que je veux souligner, que la planification [inaudible].

**M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Très bien. Je vais laisser la parole à Anne GEORGELIN. Rappelez-nous, s'il vous plaît, ce qu'est le Syndicat des énergies renouvelables, pour les étourdis, ou les ignorants.

**Mme Anne GEORGELIN, Syndicat des Énergies Renouvelables**

Bonjour à tous. Donc, pour rappeler, le Syndicat des énergies renouvelables a été fondé en 1993 pour regrouper l'ensemble des professionnels qui travaillent dans le domaine des énergies renouvelables – en mer, mais également à terre. On parle d'énergies renouvelables qui produisent de l'électricité, mais aussi de la chaleur, du gaz, ou différents types de carburants. Aujourd'hui, on rassemble environ 400 structures adhérentes, dont une centaine travaillent autour de projets éoliens en mer, que ce soit les porteurs de projets, les industriels, toutes les commissions associées à certains projets, que ce soit les bureaux d'études environnementaux ou techniques, également de la finance, du Droit, etc. Donc, notre mission est de fédérer ces différents professionnels, de les rassembler et de les faire travailler ensemble au bénéfice de ce secteur, qui est en construction aujourd'hui. On le voit en France depuis ces dernières années, avec une forte accélération ces derniers temps, et on s'en réjouit. Et puis, de travailler également, au sein des différentes instances de représentation, avec bien sûr toutes les parties prenantes, pour construire en collaboration et de façon la plus harmonieuse possible le développement de l'éolien en mer dans le futur. Voilà.

D'où l'importance pour nous de la planification. Le message simple qu'on voulait faire passer aujourd'hui, et ce pour quoi on a voulu parler de ce sujet, c'est qu'on peut penser à développer des projets éoliens en mer en France sans planification ; c'est possible, mais ce sera moins bien. Et on peut faire mieux, on peut faire plus vite, on peut être plus ambitieux, on peut faire moins cher – on peut faire mieux pour tout le monde si on planifie. Donc, c'est pour ça qu'on voulait parler de ce sujet. Et ça, c'est nous qui le pensons, mais c'est surtout l'énorme retour d'expérience européen dont on dispose aujourd'hui, tel que l'a montré Élodie avec sa carte, qui est le résultat de leur travail. Aujourd'hui, cette planification, elle a fonctionné dans d'autres pays européens qui ont cet historique de planification, on pense qu'elle peut fonctionner aussi en France, même si bien sûr il nous reste à construire les façons dont on planifiera en France ce développement futur.

Alors, par rapport à la définition de la planification appliquée à l'éolien en mer, pour nous, la planification, c'est bien sûr prévoir. C'est prévoir dans une double dimension, comme ça a été souligné : dans le temps, et dans l'espace. Dans le temps, c'est très important : dans toute la logique de la continuité de la planification énergétique en France, l'énergie est un domaine qui est planifié de



longue date pour différentes raisons, c'est exactement le cas en mer et avec ces grands projets – on est sur des unités de production très puissantes, donc qui demandent beaucoup de temps de développement, de conception, d'études techniques détaillées, et ensuite d'installation, a fortiori quand on est dans un milieu marin. Et puis, c'est aussi une planification dans l'espace, parce qu'on est sur un espace maritime qui est ouvert, nécessairement partagé, et qui appartient aussi au public et à tous, à l'État a fortiori. Et ce n'est pas le cas quand on planifie d'autres infrastructures à terre : vous prenez n'importe quelle centrale à gaz, ou un parc photovoltaïque, on n'a pas les mêmes enjeux de planification, puisqu'on est sur du domaine terrestre, qui est planifié différemment, mais qui n'a quelque part rien à voir avec ce qu'il se passe sur le milieu maritime. Donc, on a cette double planification nécessaire, à la fois en termes d'espace et de temps. C'est aussi important de ne pas les penser séparément, mais bien, dans les réflexions qu'on pourra avoir sur la suite, sur comment on planifie, de créer des liens entre les deux – de créer des liens entre l'espace et le temps, entre les volumes et les zones.

Donc, on a une planification qui se doit d'être énergétique aujourd'hui, vis-à-vis des objectifs de transition énergétique qui ont été fixés en France, et qui se doit aussi d'être spatiale, au vu de tous les enjeux justement de la planification maritime, qui n'a pas été pensée uniquement pour l'éolien en mer, mais bien pour le développement de toutes les activités sur les différentes passerelles, afin de garantir aussi leur compatibilité avec le bon état écologique de l'environnement, qui est un des autres objectifs poursuivis par l'État sur ces différentes politiques d'éolien ? en mer. Dans la définition, si on a cet objectif spatial et temporel, cette planification énergétique et cette planification en termes d'espace, on peut aussi penser à la définition des énergies marines renouvelables. Alors, nous, on parle souvent d'éolien en mer, on n'oublie pas pour autant l'hydrolien, qui est une autre énergie marine renouvelable qui a un potentiel important sur la façade. On porte sa planification à l'échelle de temps à moyen et long terme, ou en termes énergétiques. En revanche, les enjeux sont un petit peu différents sur l'hydrolien, puisque la ressource est beaucoup plus localisée. Donc, les questions qui se posent le plus fondamentalement sont plus sur l'éolien en mer, dont la ressource est quelque part beaucoup plus large, mais aussi plus diffuse, et donc des choix plus importants à faire.

Et puis enfin, la planification de l'éolien en mer, elle ne doit pas être pensée seule et en-dehors ni de son espace ni des autres usages qui se trouvent en mer. Et donc, c'est important pour nous qu'elle intègre des exercices de planification plus généraux, qui se font sur l'ensemble des autres activités qui se tiennent en mer. Par exemple, en partageant avec eux des objectifs – donc, celui de garantir le bon état écologique du milieu marin – mais aussi par exemple des horizons de temps partagés, avec des échéances qui soient rythmées un peu de la même manière pour les différentes activités, de sorte à avoir ce rythme commun, puisqu'on est tous des activités maritimes au sein d'un même espace.

Voilà, on pourra revenir sur les enjeux ensuite, mais je pense qu'on peut laisser la parole à d'autres pour parler de définition.

#### **M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Oui, c'est le but de cette après-midi, de nous emparer le plus de ces questions. Alors, à côté de moi, Luc PICOT, Secrétaire Général du débat public, est le maître des horloges, parce qu'effectivement, il faut éviter des développements trop longs. Ce n'était pas un reproche, parce que là, on est en train de lancer tout ça, mais pour que tout le monde puisse s'exprimer, qu'il puisse y avoir des échanges quand vous n'êtes pas d'accord entre vous. Qui souhaite prendre la parole ?

#### **Intervenant non identifié**

Je me réjouis de cette discussion. La carte que vous nous avez présentée, Madame, les premières qui ont été diffusées par l'association européenne des énergies renouvelables, j'en ai téléchargé vers 2007. C'est-à-dire qu'en France, pourquoi viens-tu si tard ?

#### **M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Alors, Monsieur FRODELLO – juste, pour les personnes qui sont en distanciel, on a de nouveaux arrivants, est-ce que les nouveaux arrivants en distanciel, donc on a eu monsieur Thierry DEREUX et André BERNE qui se sont présentés, est-ce que les autres intervenants... donc, je vois monsieur ROGOFF – juste dire qui vous êtes, et de quelle position vous parlez.

#### **M. Dimitri ROGOFF, Comité régional des pêches**

Oui, bonjour, Dimitri ROGOFF. Ma position, elle est que je suis chez moi, voilà. Autrement, je parle au nom du Comité régional de pêche et des élevages marins de Normandie.



**Mme Mélanie MARTEAU, Chargée de mission Groupe Mammalogique Normand**

Bonjour, Mélanie MARTEAU, Chargée de mission du Groupe Mammalogique Normand. Chargée de mission en [mot incompris]. Et je suis accompagnée de Marie [mot incompris].

**Mme Marie XXX, Chargée de mission mammifères marins, Groupe Mammalogique Normand**

Je suis chargée de mission mammifères marins au sein du Groupe Mammalogique Normand.

**M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Nous avons une dernière personne, dont je n'ai pas le nom qui s'affiche, malheureusement.

**Mme Maryline SEGOURDIN**

Bonjour à toutes et à tous, Maryline SEGOURDIN de [mot incompris]. Je m'appelle Maryline SEGOURDIN, et je travaille pour VATTENFAL, un énergéticien suédois.

**M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Alors, on va continuer. Donc, juste, quand vous prendrez le micro, redonnez votre nom et votre structure, très court, pour que tout le monde puisse se souvenir. Et n'oublions pas qu'on a un verbatim de cette réunion, ce sera beaucoup plus facile pour la lecture du verbatim de savoir qui vous êtes.

**M. Jean-Pierre FRODELLO, Ligue pour la protection des oiseaux en Normandie**

Jean-Pierre FRODELLO, Ligue pour la protection des oiseaux en Normandie. Je vais parler de la biodiversité et de la planification. Juste, rapidement, parce qu'on s'aperçoit souvent qu'on a des projets, que ce soit en terrestre ou en mer, des projets qui se font les uns après les autres, et il y a les effets cumulés, qui sont souvent un peu écartés dans ces cas-là. Parce que comme on n'a pas une vision globale des choses, les projets arrivant petit à petit, on s'aperçoit que petit à petit, on dégrade, et on a de moins en moins d'espèces à prendre en compte. Et donc, c'est l'occasion, là, de planifier des projets de parcs éoliens, mais surtout – et vous l'avez évoqué, Madame GEORGELIN – de prendre en compte les autres activités en mer, pour tous les effets cumulés sur la biodiversité de chacun des projets. Merci.

**M. Guillaume BLAVETTE, Administrateur de France Nature Environnement Normandie**

Guillaume BLAVETTE, France Nature Environnement Normandie. Bien évidemment, nous nous reconnaissons pleinement dans les propos d'Élodie MARTINIE-COUSTY et d'Anne GEORGELIN. Et force est de reconnaître que depuis 2010, nous attendons avec impatience que les premiers mâts d'éoliennes sortent de mer sur notre littoral. Or, cette histoire nous rappelle que dans d'autres temps, l'État s'était donné les moyens de planifier – c'est la fameuse Commission PÉON à la fin des années 60 : en dix ans, l'État a réussi à faire construire 58 réacteurs nucléaires. Il en avait vraiment la volonté. Aujourd'hui, nous sommes face à une industrie émergente, qui peine à surgir de mer comme je le disais, parce que nous n'avons pas su élaborer les méthodologies qui permettent de dialoguer entre les différents usagers de la mer. Et je suis très heureux aujourd'hui que les pêcheurs se joignent à nous, parce que l'idée est bien de coconstruire, dans l'intérêt de la mer, mais aussi du territoire, puisqu'il y a évidemment des enjeux environnementaux dans les questions précédentes, mais pour la Normandie, ce sont des enjeux en termes de recherche, des enjeux industriels – ce matin, aussi bien le directeur de l'INSAG était présent, et pour cause.

Donc, nous, ce que nous voudrions, c'est de la clarté, et que nous, acteurs du territoire, nous soyons associés à une démarche ouverte et transparente qui repose sur des échanges de communications, d'informations, afin de planifier – dans les deux sens, ça a été dit : sur le plan géographique, le zonage, mais qu'on ait un planning précis pour tenir les engagements de la France, inscrits dans la PPE, qui sont des engagements internationaux. Make our planet great again.

**M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Alors, est-ce qu'il y a d'autres... dans la salle, en deuxième...

**M. Bruno DESSART, APADE**

Bruno DESSART, APADE, les amis d'Étretat. Donc, je ne me présente pas plus. Nous sommes une association qui regardons un aspect, qui est un aspect peut-être marginal, mais pour nous très important, qui est l'impact environnemental des champs éoliens. Et si on parle planification, il faut aussi planifier l'impact visuel, le balisage nocturne, diurne. Et on a l'impression, au fil des contacts que nous avons pris – d'ailleurs, on a eu des contacts très intéressants avec madame GEORGELIN, et



avec France Energie Éolienne sur un sujet, qui est celui tout simplement de la conception du balisage de ces champs, qui est en plein chantier, en plein test, ou en projet de test. On parle de balisage circonstanciel, on parle de balisage à intensité variable, il y a beaucoup de choses. Mais le parc de Fécamp, puisque celui-là nous concerne beaucoup, il arrive dans deux ans, trois ans, quatre ans, et on ne sait absolument rien. Personne ne sait rien de ce que sera le balisage. En tout cas, il n'y a pas de délai, il n'y a pas de prévision, de deadline, en ce qui concerne la définition de ce balisage. En tout cas, c'est ce qu'on ressent.

Et puis, deuxième chose, je pose une deuxième question. On a vu un arrêté de PPE paraître en avril dernier pour les futurs champs, et on voit que dans cet arrêté PPE, il y a en particulier une assertion qui dit que lorsqu'on créera un nouveau champ, un nouveau parc éolien, l'Etat regardera systématiquement le fait de mutualiser ce nouveau parc avec les parcs existants. Mutualiser les liaisons électriques, etc. Et donc ça, pour nous, c'est extrêmement limitant dans le débat qui est actuellement en cours, puisque ça veut dire qu'on va faire un champ probablement juste au nord de celui de Fécamp, et que là, on va avoir, au lieu de 71 éoliennes, peut-être plus de 200 éoliennes, et que donc, cet impact-là, il est finalement fatal, même si on parle de débat. Donc, on trouve que la façon dont les choses sont lancées sur ce plan-là manque d'ouverture. Voilà, c'était ma deuxième question.

#### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Alors, je rappelle pour ceux qui sont arrivés en cours : là, on est dans une première phase de tour de table. Donc, la réunion finira à 17 h 30, 17 h 40 à peu près, on a trois tours de table que Francis a prévus. Le premier, nous y sommes, c'est la définition de la planification, et ce qu'on met derrière la notion de planification. Et puis après, les deux autres tours de table – mais on voit qu'on commence à aller déjà aussi sur le deuxième enjeu : pourquoi il faut planifier ? Et puis, le troisième, c'est : comment on planifie. Et on finira par un dernier tour de table pour prendre en compte les recommandations. Je rappelle ce qu'a dit Francis : on est ici non pas pour faire un colloque sur la planification, mais c'est simplement pour écrire, dans le cadre du débat public, le maximum de recommandations que nous pourrions porter auprès de l'État à la fin du compte-rendu. Donc, n'hésitez pas à nous dire très textuellement la recommandation que vous souhaiteriez que le débat public fasse porter auprès de l'État, sachant que l'État a l'obligation de répondre aux recommandations qui seront exprimées à l'issue de ce débat public.

Donc, c'est un exercice qui n'est pas là pour vous faire converger ou vous faire mettre d'accord, mais c'est un exercice de recueil des recommandations. Donc, n'hésitez pas à dire. Et à dire « je suis d'accord, je ne suis pas d'accord, parce que j'ai entendu », etc.

Je me tourne vers... alors, on a une personne par internet, monsieur André BERNE, n'hésitez pas, je vous donne la parole.

#### **M. André BERNE, Vice-Président de France Nature Environnement Normandie**

Bonsoir à tous. André BERNE, Vice-Président de FNE Normandie. Sur le sujet de la planification, bien entendu, c'est essentiel de planifier ce genre de programmes, ce genre d'objets, qui sont par des biais intéressants, et par d'autres qui peuvent être problématiques. Moi, je voulais juste dire deux choses, c'est ce que je pense qu'il est important dans cet exercice de ne pas s'en tenir forcément à la délimitation territoriale maritime. Il y a deux sujets, me semble-t-il, importants : il y a le sujet des conséquences sur l'extérieur de la zone maritime, dans un territoire maritime, parce qu'on le verra peut-être, l'un des gros sujets quand même biologiques et naturalistes, c'est la question des grands mammifères marins, qui ne connaissent pas les limites territoriales des plans, avec quand même, je le rappelle, une Manche qui est une des plus productives sur le plan biologique dans le monde – en Europe et dans le monde. Donc, c'est un véritable sujet.

Et puis, le second sujet, ce sont les effets terrestres, parce que ce qu'il faut examiner, ce sont des systèmes électriques complets. Bon, les éoliennes, c'est un capteur d'énergie, mais derrière, cette énergie, il faut la récolter, il faut la transférer sur la terre, et puis ensuite il faut la transporter sur les réseaux haute tension nationaux et internationaux. Donc, indirectement, il y a des effets environnementaux aussi très importants sur la terre. Donc, dans cette planification, je pense qu'il faut aussi avoir cette vue globale sur la terre, qui risque d'être là aussi à considérer de manière très précise.

#### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**



J'ai deux prises de parole. Monsieur DEREUX, FNE Hauts-de-France, et peut-être Monsieur ROGOFF, si vous voulez vous exprimer ?

**M. Thierry DEREUX, France Nature Environnement Hauts-de-France**

Oui, alors moi, il se n'agit pas de notification nécessaire. De sorte de... j'ai mis un dossier, de sorte, comme vous l'avez dit tout à l'heure, en préambule, j'étais vendredi à l'instance de concertation du projet de Saint-Brieuc. Ça fait dix ans. Ça fait dix ans, et même un peu plus d'ailleurs, à l'origine, c'est 2007. Et il est vraiment bien nécessaire, pour éviter des rapports de force permanents, d'avoir installé des concertations qui permettent d'avancer sur des sujets extrêmement importants. Je rejoins complètement l'avis des... Le deuxième point, c'est que je vais participer aussi à une commission sur le débat public qui devrait être en septembre sur Dunkerque. Et c'est la même manière, on rentre dans un sujet qui est complexe, avec des couloirs de migrations très, très importants, et nous sommes face à la fois à un intérêt [inaudible] vis-à-vis de l'éolien offshore, mais aussi problématique, lié à ces couloirs de migrations. Et il est extrêmement difficile pour nous de prendre des positions qui disent : « allez, on y va ». On est vraiment dans cette nécessité d'avoir imposé un projet à tel endroit, et qui pose souci à notre niveau.

**M. Dimitri ROGOFF, Comité régional des pêches**

Dimitri ROGOFF, Comité régional de pêche. Bon, la planification, c'est un vieux sujet, et on peut s'étonner que ce ne soit que maintenant qu'on en parle, puisque c'était une demande de la profession, une demande du secteur pêche, en se rappelant que les pêcheurs restent les premiers acteurs en mer. Ce sont quand même les premiers hommes qui ont été travailler en mer et qu'on a trouvés en mer. Et depuis, on est confronté au développement du [inaudible] et maintenant on a des développements industriels. Et tout ça, jusqu'à la date d'aujourd'hui, c'est effectivement fait sans une vraie planification. Sans non plus un cadre national de discussion où on pourrait un peu cadrer nos rapports, notamment avec les industriels. Quelqu'un parlait de Saint-Brieuc tout à l'heure, les pêcheurs de Saint-Brieuc se débrouillent avec leurs consortiums, nous on se débrouille avec nos trois consortiums, et il n'y a pas de cadre national pour ces discussions-là – ce qui n'est pas sans causer des vrais problèmes. Et finalement, le monde de la pêche arrive en ordre dispersé par rapport à de gros intérêts économiques, et ce n'est pas une situation intéressante. Et c'est entre autres ce qui crée des crispations. Il y aurait eu un cadre national défini, ça aurait été quand même profitable pour tout le monde.

Donc là, au niveau de la planification, on peut faire le constat qu'on est dans un mouvement perpétuel. Bon, à la date d'aujourd'hui, on commence à en parler. Tant mieux, mais je rappelle qu'on parle quand même d'un quatrième appel d'offres, et avant, rien n'a été réellement planifié – surtout pas avec la profession.

**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Merci. Est-ce que d'autres personnes sur ce tour de table définition, avant qu'on passe aux enjeux, même si on l'a déjà un peu abordé ? Madame, rappelez votre nom ?

**Mme Cécile SINEAU-PATRY, Vice-Présidente en charge du développement durable, Conseil départemental de Seine Maritime**

Cécile SINEAU-PATRY, je suis Vice-Présidente en charge du développement durable pour le département de la Seine Maritime. Juste quelques mots effectivement pour définir aussi la planification, mais finalement en reprenant des choses que j'ai entendues ici et là, à savoir effectivement prendre de la hauteur, avec toutes les données qui doivent être portées à connaissance ; on parle souvent de l'état 0, mais ça me semble nécessaire à tout point de vue. S'inscrire effectivement sur le long terme – effectivement, on parle d'un quatrième parc, mais effectivement, je crois qu'il aurait fallu commencer par cela bien avant. Rappeler effectivement qu'elle concerne tous les Hommes de la mer, et au premier chef les pêcheurs, mais aussi effectivement les Hommes de la terre, on parle aussi du littoral, l'interface.

Et qu'on ne peut pas effectivement planifier sereinement si on ne coconstruit pas, ensemble, pour trouver effectivement cet équilibre subtil – et là, je vais rappeler ce que je rappelle souvent quand on évoque la situation du département en matière de développement durable, rappeler les trois enjeux, les trois piliers du développement durable, c'est-à-dire s'inscrire du coup pleinement dans une démarche de développement durable, entre la donnée environnementale – et on l'évoque à travers la biodiversité, les grands mammifères marins, les couloirs, les ressources halieutiques – la donnée humaine bien évidemment, les acteurs, notamment les pêcheurs, et puis aussi la donnée économique.



On ne peut pas exclure évidemment, là aussi, l'activité pêche, mais aussi l'activité industrielle, qui est liée à tous ces sujets-là. Donc, trouver cet équilibre subtil, mais effectivement, pour coconstruire ensemble sereinement, il faut qu'il y ait débat, et il faut qu'on puisse être tous autour de la table, en mettant en avant les différents enjeux.

**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce point définition ? Monsieur MARILL.

**M. Xavier MARILL, Direction interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord**

Merci. Juste un mot, non pas du tout pour prétendre faire une synthèse de quelque propos que ce soit, mais peut-être pondérer les éléments qui ont été apportés autour de la table. Pour nous, les services de l'État, la planification, ça a trois acceptions. Dans le document de planification, on dit [inaudible] stratégie est bonne à avoir pour une politique publique de sorte que l'État [inaudible]. Dans la planification que nous portons, y compris le document stratégique de façade, ce document met en œuvre trois propos. Le premier propos, c'est qu'il doit y avoir, dans cette façade déterminée, les éléments de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, qui a été adoptée de manière concertée qui est celui du Conseil national pour la mer et le littoral, où sont représentés la totalité des acteurs et des services de l'État depuis... adoptée par décret en février 2017 donne à voir pour cette façade particulière les éléments de mise en application des grands axes stratégiques qui ont été adoptés dans ce cadre.

Le deuxième propos de ce document stratégique de façade, c'est de restaurer, de maintenir, mais il faut concéder que c'est plutôt restaurer, la qualité des milieux marins, qui sont la condition du maintien ou de la pérennisation d'un certain nombre d'activités. Dans le document, vous avez les activités qui en dépendent le plus évidemment, comme la pêche, l'aquaculture marine, mais également un grand nombre d'activités auxquelles on ne pense pas nécessairement, mais qui sont soumises à des contraintes environnementales, y compris par exemple les activités portuaires et les transports maritimes.

Et puis, le troisième domaine de planification que porte ce document stratégique, c'est celui de la planification spatiotemporelle, qui a été très bien expliquée, qui comporte effectivement une planification par matières, par domaines – celle qui nous intéresse le plus aujourd'hui, c'est la planification de l'énergie sous toutes ces formes de conversion, mais il y en a d'autres. Et puis, cette planification, elle est spatiale, elle est vocationnelle, elle affecte, selon les caractères principaux de chacune des zones qui composent une façade déterminée, la nature de ces zones, et porte à supporter ou à être le réceptacle d'activités plus ou moins déterminées. Et cette planification a également un jalonnement temporel, avec un certain nombre d'indicateurs de suivi, de réalisation, qui permettent de suivre dans le temps – ça peut être assez intéressant entre l'éphémère et le pérenne – de suivre dans le temps, avec un pack temps de six années, réadaptable, selon un esprit de méthode, d'accompagnement, les objectifs stratégiques et leur mise en œuvre dans le cadre d'un plan d'action. Donc, cette planification, elle est donc spatiale, elle est temporelle, et elle est par matières.

Et l'esprit, qu'a très bien rappelé le Président de la Commission permanente, l'esprit, c'est parce qu'il s'agit de planifier l'ensemble des matières dans un seul et même temps, dans un seul et même document, et dans un seul et même propos, l'esprit de cette planification est celui de la conciliation. On ne peut pas choisir de concilier de manière priorisée un domaine par rapport à un autre, une activité à l'exclusion d'une autre, ne serait-ce que parce que, encore une fois, cette planification est spatiotemporelle et qu'elle prend en compte – c'est la spécificité du maritime de prendre en compte le rythme diurne/nocturne, le rythme des saisons, le rythme des marées, le rythme des acteurs. Donc, prendre en compte dans ce seul et même espace la totalité des activités qui peuvent s'y développer.

Voilà, donc je voulais rappeler ce que peut-être pour vous la conception de la planification n'est pas [inaudible], et rappeler également que pour la stratégie nationale [inaudible] littoral, pour le document stratégique de façade, il existe des cadres de concertation et de construction des objectifs qui sont partagés, et qui sont ceux qui ont été adoptés lors des réunions de 2006 et 2008.



### **M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Je voudrais me permettre de poser une question. Finalement, dans une question de périmètre, j'ai entendu ce qui a été exprimé déjà : est-ce qu'on doit poser la question du périmètre géographique ? Le sujet, c'est la Normandie, ou c'est l'ensemble des mers de France, et même peut-être de l'Europe du Nord ? La bonne échelle de cette planification – au moins l'échelle de réflexion. Le deuxième périmètre, c'est : est-ce que c'est une planification de l'éolien, ou c'est une planification de la mer ? Et je pense que monsieur ROGOFF serait content d'entendre qu'on a le droit de dire que, oui, une planification de la mer, c'est ça qui en sort, puisque vous dites... c'est ce que vous avez dit, Madame. Et alors, du coup, je me dis qu'on croule quand même, dans notre beau pays, sous les documents, les plans, les schémas, les directives, et le Président de cette Commission, naïvement, a envie de vous dire : ça ne suffit pas, tout ça ? Pourquoi est-ce que monsieur ROGOFF « on n'a pas de vraie planification » ? Alors, par rapport à tout ce qu'on a déjà, qu'est-ce que c'est, une vraie planification ? Ce n'est pas de la provocation de ma part de poser cette question, on a besoin de ça pour faire notre compte-rendu : qu'est-ce qui vous manque aujourd'hui pour que ce soit une vraie planification ? Et puis ensuite, si on ne fait pas ce travail de vraie planification, je rejoins les propos de madame GEORGELIN, qu'est-ce qu'on va manquer ? Qu'est-ce qu'on va rater si on ne le fait pas ?

Voilà, je pense que c'est peut-être une façon d'orienter...

### **M. Pierre VOGT, Conseil régional de Normandie, Président de la Commission permanente du Conseil maritime de la façade Manche Est Mer du Nord**

Excusez-moi, je dois absolument partir, mais à votre question extrêmement pertinente, je réponds que normalement, il ne devrait rien manquer. Donc, s'il manque quelque chose, c'est que nous avons mal travaillé. Dites-nous comment il fallait mieux travailler, ou comment il faut mieux continuer à travailler, parce que je persiste et je signe, comme l'a confirmé monsieur MARILL : nous travaillons en permanence, la mise à jour est factuellement tous les six ans, mais tout le temps, cette perspective qu'est la planification maritime évolue. Et bien entendu, elle est globale. Bien entendu, il n'y a de planification maritime que si elle est globale. Une planification de l'énergie éolienne en mer n'aurait, isolée, aucun sens.

Voilà. Excusez-moi de devoir vous quitter. Je vous souhaite de bonnes conclusions.

### **M. Guillaume BLAVETTE, Administrateur de France Nature Environnement Normandie**

En 2010, Philippe MARZOLF, Président de la Commission particulière du débat public sur le projet des deux côtes, était au micro de France Culture, avec monsieur MONTASSINE, c'est une très belle émission. Et il y avait eu un accord entre écolos et pêcheurs pour dire que le fonctionnement de l'État tel qu'il existe n'est pas opérant. Je me permettrai deux remarques en réponse à vos questions, Monsieur le Président. D'abord, il y a un problème de maille. Faire de la concertation, on n'attrape pas les sardines avec de gros filets. Il y a une échelle de la concertation qui est trop hors sol, si vous me passez cette expression. Les espaces de dialogue qui intègrent élus, associations locales, et non pas les représentants de représentants, des acteurs de terrain, ça fait défaut. Ensuite, on peut voir que certains s'expriment à leur manière. Je remarque qu'aujourd'hui, les carriers ne sont pas présents, il a été question des granulats, problématique, problème que nous partageons avec les pêcheurs. Comment planifier un développement de l'éolien offshore sans prendre en compte ces prélèvements, qui ont un effet délétère sur notre côte. Parce que madame [nom incompris] en parlait très bien, il y a la mer, il y a l'interface et il y a l'intérieur des terres.

Tout cela, on en parle souvent dans les couloirs, mais les instances dédiées, ici, elles font défaut. Or, nous savons que nous avons un Vice-Président de l'environnement à la région qui est très ouvert au dialogue. Ce qu'il faut, c'est institutionnaliser sur la durée les échanges de connaissances, les dialogues, afin d'éviter la guerre picrocholine entre écolos et pêcheurs ici, qui n'a que trop duré, et qui nous lasse, nous, à France Nature Environnement Normandie. Nous nous considérons aussi comme des défenseurs de la mer – j'ai vécu dix ans à Dieppe, et je sais le poids patrimonial, culturel de la pêche. Il n'y a pas de Normandie sans pêcheurs, nous sommes bien d'accord. Comment coconstruire ça en espérant que les services de l'Etat mettent à la disposition des enjeux et les équipes nécessaires ? Il est là, le problème que nous avons. C'est trouver l'échelle de la concertation, sa régularité, et l'étendue de ses champs de compétences. Je pense qu'on est partis de trop, dans une logique stratoétatique topdown, il faut remettre les territoires au cœur des discussions – et je me félicite que le département de Seine Maritime soit présent aujourd'hui.



## Intervenant non identifié

Aujourd'hui, si j'ai bien compris, on est dans la zone maritime Manche Est, qui n'est pas la même zone que Manche Ouest, ou Sud Bretagne, ou Côtes de Gascogne, ou la zone Languedocienne. Les enjeux ne sont pas les mêmes, entre autres à cause des navigations maritimes qu'il y a.

### **Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, Pilote réseau océans, mers et littoraux, France Nature Environnement**

Alors, moi, j'abonde dans le sens de mes collègues, mais ce qu'on a pu voir, c'est qu'ici, depuis... les Conseils maritimes de façades ont été créés il y a quasiment dix ans, justement pour travailler d'abord sur la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, et depuis deux ou trois ans, sur cette directive planification des usages de la mer. Seulement, il y a un problème de gouvernance au sein de ces Conseils maritimes de façades, puisque les associations de protection de la nature et de l'environnement, comme [mot incompris] sont portions congrues dans les collèges, on est rangé au même titre que les usagers. Nous n'avons pas les mêmes intérêts que les usagers : nous travaillons pour l'intérêt général, et sommes reconnus d'utilité publique et agréés environnement. Les usagers sont une autre catégorie de personnes, qui sont tout à fait estimables, ce n'est pas le problème, mais du coup, tous ces enjeux environnementaux qui nous préoccupent – environnementaux, paysagers, et d'autres – ont... on a bien vu l'année dernière, au moment des votes des documents stratégiques de façades qu'il y avait un vrai problème de prise en compte de ces enjeux-là, dans la mesure où les cartes qui sont censées, puisqu'on est sur un point géographique, représenter les enjeux d'une façade, qui doivent apparaître tout naturellement comme étant l'outil qui doit être visible du grand public et des gens qui peuvent se positionner. Puisqu'aujourd'hui, le Conseil maritime de façade, je dirais que ce sont les professionnels des différentes professions, des services de l'État, des syndicats, des associations, c'est sûr, mais on n'aura pas ces outils-là visibles du grand public.

Et c'est tout l'enjeu du débat public qu'on a aujourd'hui, c'est de faire le lien entre ce qui est travaillé et décidé dans les documents stratégiques de façades, dans les Conseils maritimes de façades, et ce que le public va en comprendre, ou pas, et justement, d'élever le niveau du débat. Parce que, moi qui siège en Conseil maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest, qui ai siégé dans la Commission permanente, ce n'est plus le cas maintenant, j'ai bien vu qu'il y a des jeux d'acteurs, qui font que chacun parle pour sa chapelle. C'est ça, le lobbying. Quand nous, associations environnementales, on fait du plaidoyer, et de l'intérêt général. Donc, je ne dis pas que les autres n'ont pas un intérêt à parler et à défendre leur cause, mais la gouvernance est totalement déséquilibrée.

Ici, dans un débat public, c'est très important, tout le monde peut s'exprimer. Les professionnels, les experts, mais aussi le grand public. Et c'est à ça que répond une Commission particulière du débat public, c'est que le grand public doit comprendre par tous les moyens, doit pouvoir poser toutes les questions qu'il peut, et nous, autour de la table, on doit être capables – et l'État, si l'État n'a pas mis à disposition des documents qui seraient nécessaires à la bonne compréhension du grand public, l'État doit absolument mettre ces documents à disposition. Par exemple, dans le débat sur Dieppe et Le Tréport, qui était un autre débat, qui n'était pas de la même forme que celui d'aujourd'hui, on avait demandé à ce qu'il y ait des informations sur les émissions acoustiques sous-marines générées par l'installation des éoliennes offshore, eh bien la Commission du débat public a fourni de la bibliographie et une étude, financée par la Commission, pour pouvoir mettre cette donnée à disposition non pas de nous, qui l'avions demandée, mais de tout le monde. On est là pour ça. Je veux dire, s'il se pose des questions, moi, je n'ai vu à aucun moment par exemple dans le document du maître d'ouvrage quelque chose qui me semble très important, puisque tout le monde ici finance ces éoliennes offshore, ces nouvelles énergies, d'une façon ou d'une autre, le coût de la production électrique, de tous types de production électrique en France, parce que je sais que la DGEC a ces informations, je les ai vues dans une autre instance de concertation au ministère. C'est très important que tout le monde sache le coût des énergies renouvelables, qu'elles soient en mer, qu'elles soient à terre, le coût du nucléaire, le coût de la production de masse, des métalliseurs, etc., pour que déjà on puisse être au même niveau d'information.

Et après, on parlera des enjeux, on rentrera dans le cœur des enjeux plus particulièrement, mais on a une obligation, au sein de ce débat, véritablement d'être beaucoup plus pédagogique et beaucoup plus – sans vouloir dire « top niveau », mais de donner vraiment de l'information, et s'il y a des questions auxquelles on ne peut pas répondre, de pouvoir y répondre, c'est tout l'enjeu, par nos questions et par nos remarques.



### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Nous, on va traduire très sûrement en recommandation sur le besoin d'information pour les instances de concertation quelles qu'elles soient, et ouvertes à tous, au public. Mais on note que dans le débat public, on a eu accès à des niveaux d'information, qui sont dans l'outil de cartographie qu'on dit remap qu'on a retraduit dans l'outil « ma carte de l'éolien dans La Manche », qui sont de nouvelle nature. Par exemple, des données de pêche, etc., qui n'existaient pas dans les précédents débats publics.

### **M. Gilles L'HARIDON, France Énergie Éolienne**

Je voudrais rebondir sur le sujet relatif à la planification spatiale, et donc sur la nature de cette planification, qui à mon avis doit se faire soit au niveau de la façade maritime, soit au moins au niveau de la région. On voit bien qu'en Normandie, le débat public auquel nous participons, ce n'est pas l'ensemble de la façade Manche Est Mer du Nord. C'est une partie, certes, importante. Et en fait, on a besoin effectivement, à cette échelle, comme on l'a dit, il y a beaucoup d'enjeux, qui concernent toute une façade ou toute une région, et puis il y a les enjeux cumulés qu'il faut prendre en compte, bien sûr. Ce que je voudrais dire, c'est qu'on a aussi besoin au niveau national – alors, ça dépasse un peu les objets de ce débat public, mais au niveau national, on a besoin d'avoir un peu une homogénéité entre les façades. On voit aujourd'hui que ce qu'il se passe en Bretagne Sud, ce n'est pas la façade maritime [mot incompris] puisque c'est très limité à la Bretagne Sud. Ce qu'il va se passer en Méditerranée, c'est aussi bien différent de ce qu'il se passe en Normandie. Et puis, en Sud Atlantique, on ne sait pas encore exactement ce qu'il va se passer, mais on va être limité soit à une zone très restreinte, soit la façade maritime dans son ensemble. Donc, on a aussi besoin au niveau national d'avoir un peu une uniformité selon les façades maritimes et les régions.

Je dis ça parce que la planification spatiale est liée aussi à la planification temporelle, et la planification temporelle, elle est faite au niveau national par la PPE. Donc, si on veut faire le lien entre la planification temporelle et la planification spatiale, il faut aussi qu'au niveau des façades maritimes ou des régions, il y ait aussi une certaine unité au niveau de la France.

### **M. Damien LEVALLOIS, Direction générale de l'énergie et du climat**

Je voulais revenir sur l'aspect de rendre visible le CMF, c'est vrai que c'est une instance plutôt d'acteurs maritimes, et donc qui est moins ouverte publique. Mais malgré tout, les travaux de la planification, quand elle n'est pas aux CMF, on subit leurs cycles de concertation, au titre du débat public. Il y a eu une concertation préalable, donc on a fait le tour de tous les départements, et on a mené des réunions sur le territoire, de concertation, avec les outils classiques de communication et d'information en ligne. Et il y a eu un rapport à cette concertation. Il y a eu un deuxième cycle d'ateliers qui ont été menés aussi dans les régions, un par région, pour aller toucher un peu plus les élus cette fois-ci. On a essayé de soulever à la fois le public au titre du débat public, rajouter des réunions complémentaires pour essayer d'aller toucher tous les élus, toutes les instances territoriales. Et après, de nouveau, cette année, encore un nouveau cycle de concertations sur le territoire, d'ateliers. Donc, voilà, les travaux de planification sont rendus visibles au travers de l'outil actuel de concertation, qui est la Commission nationale du débat public.

Alors, de là à dire qu'il faut rendre encore plus ouverts les travaux du CMF, aujourd'hui, dans la façade, le CMF ne corrige pas des documents produits par l'administration. Le CMF, en tout cas en façade Manche Est Mer du Nord, a été associé en co-construction complète depuis le début. C'est-à-dire qu'auparavant, on avait une instance plutôt administrative, qui préparait, et qui allait voir après l'instance de concertation ou le CMF. Dans les travaux de la façade Manche Est Mer du Nord, on a fusionné tout ça à la fin, tellement ça fonctionnait très bien en termes de concertation et de développement.

Donc, voilà, c'est juste pour ça, je fais le lien parce que je pense que vous n'avez pas vécu la même chose en amont, on a réussi – alors, peut-être sous l'impulsion [mot incompris], mais en tout cas à avoir cette vraie co-construction au fil de l'eau, au fil des corrections.

### **M. Guillaume BLAVETTE, Administrateur de France Nature Environnement Normandie**

Oui, mais comment se fait-il que la zone 3, qui est une zone Natura 2000 – enfin, d'un point de vue... Je suis très heureux de vous entendre, Monsieur LEVALLOIS, mais... et encore, je ne suis pas naturaliste large, je suis antinucléaire. Bon. Mais la zone 3 que vous nous proposez là, vous avez collaboré, etc., avec des réunions départementales, régionales, etc., c'est la zone Natura 2000. Enfin, je veux bien penser que je suis un mauvais écolo, mais je n'aurais jamais mis une zone en conformité



avec une zone de protection spéciale de la biodiversité. Enfin, si c'était aussi collaboré, si comme l'a rappelé Élodie, nous avons été associés, on aurait peut-être pu faire quelques remarques, ne serait-ce que pour la protection de quelques oiseaux marins, mammifères, etc.

Nous, ce qui nous étonne, c'est le zoning que vous nous proposez. Il tombe d'où ? Moi, en tant qu'administrateur de FNE Normandie depuis – je ne vais pas vous dire depuis quand – je n'ai jamais été consulté là-dessus. Pourtant, nous sommes une vieille fédération.

#### **M. Damien LEVALLOIS, Direction générale de l'énergie et du climat**

Les cartes de vocations, en tout cas ces différentes zones, elles sont issues d'un découpage environnemental. Là, vous avez raison, cette zone 3, elle correspond à une zone Natura 2000. Ce qui a emporté sur les travaux, ça n'a pas été le socio-économique, c'est l'environnemental. C'est-à-dire qu'il y a eu un premier travail de mené en termes d'homogénéité de zones au regard des comportements environnementaux. Et c'est finalement ce découpage, à deux exceptions près – à Boulogne, qui a été rattachée au port de Calais et de Dieppe, et donc ne fait pas partie de la zone du parc marin, et Antifer, où je crois que la ligne Natura 2000 doit venir sous Antifer. Et de fait, la zone 3 est au-dessus d'Antifer, pour rattacher finalement Antifer à son entité portuaire du Havre.

Et puis, Pierre VOGT l'a souligné tout à l'heure, vous l'avez souligné aussi à plusieurs reprises, c'est que malgré tout, ces plans, programmes, la planification, il y a quand même, en termes de droit administratif, une opposabilité. Enfin, il y a quand même quelque chose derrière. Aujourd'hui, il y a un parc éolien qui se débloque et qui a été autorisé en zone 3, à ce titre la zone 3, au titre de la planification et de la continuité des actions de l'État, ne pouvait pas faire porter ce qui existe et ce qui a été autorisé. Voilà, c'est pour ça qu'aujourd'hui, lorsqu'on lit l'intitulé des vocations de la zone 3, on retrouve ce développement de parc éolien. Et comme le dit Pierre VOGT, aujourd'hui la planification est, certes, peut-être éphémère, c'est-à-dire que peut-être que demain, une fois que ce parc sera créé, au renouvellement, la zone ne portera plus de vocations de développement éolien. J'anticipe, mais aujourd'hui, voilà, il y a une continuité de l'action de l'Etat dans les autorisations données, et dans la continuité de la faisabilité de ces projets. Et c'est aussi simplement le droit administratif.

#### **Mme Anne GEORGELIN, Syndicat des Énergies Renouvelables**

Je voulais essayer d'apporter quelques éléments de réponse aussi à la question qui a été posée par Francis BEAUCIRE sur « qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? Pourquoi est-ce qu'on n'a pas de vraie planification aujourd'hui ? ». Mais avant, je voulais juste rappeler qu'on a fonctionné comme on a fonctionné jusqu'à présent, bien sûr on peut le regretter. Ce qui est important pour nous dans le cadre de ce débat public, c'est qu'on puisse... et là, on dépasse un peu la question qui était celle posée sur une zone, on en tire déjà un retour d'expérience, de l'expérience qu'on est en train de faire, de ce nouveau débat public, et c'est très précieux. Ce qui nous semble important, c'est déjà de pouvoir à court terme identifier une nouvelle zone pour un futur appel d'offres à court terme, pour l'industrie et la filière – et les objectifs énergétiques, c'est essentiel. Et pour la suite, c'est aussi se projeter sur comment est-ce qu'on pourrait faire différemment à l'avenir. On est déjà en train de faire différemment, puisque ce type de débat résulte de modifications intervenues en 2018, tirant déjà le retour d'expérience des premiers projets, en tout cas dans toute leur phase de développement. Et donc, sur « comment est-ce qu'on fait différemment à l'avenir ? », et « pourquoi est-ce que jusqu'à présent, ça n'a pas tout à fait fonctionné ? », ou « pourquoi ça ne fonctionnerait pas si on le changeait d'échelle ? », faire mieux et faire quelque part à plus haut niveau. Aujourd'hui, on a 3, peut-être, gigawatts en développement, on est dans une perspective où on pourrait en avoir beaucoup plus, vu le potentiel, mais il faut qu'on change d'échelle et de modèle. Parce que sinon, on n'y arrivera pas.

Et donc, ce qui n'a pas marché, par exemple, si vous prenez la PPE, dont on parlait tous, cette planification nationale énergétique, elle donne une vision à cinq ans, grosso modo. Alors, dix ans, mais avec une première période de cinq ans qui est plus engageante. Les projets éoliens en mer aujourd'hui, ce sont des grands projets d'infrastructures, ce sont plus de 2 milliards d'euros d'investissement, ce sont des projets de l'ordre de 1000 mégawatts, voire plus. Personne dans l'industrie, mais l'industrie éolienne ou n'importe quelle autre industrie, ne peut s'engager sur des projets de telles ampleurs en moins de 4 ans. Et là, pour le coup, ce sont des retours d'expérience européens : il faut du temps. Alors, il ne faut peut-être pas autant de temps qu'on ne l'a pris pour les premiers projets – qui étaient aussi les premiers, je suis d'accord, il y a à peu près 12 ans. Mais concevoir un projet en moins de 6 ou 7 ans, à partir du moment où on commence à y réfléchir et le moment où on fonctionne, ça semble peu réaliste – au-delà des problèmes de recours ou quoi que ce soit, parce qu'il va falloir du temps pour étudier le site en détail, faire les études environnementales, obtenir les autorisations, mener toutes les concertations, faire les études détaillées de sites



techniques, c'est du travail. Et puis ensuite, construire en mer, avec toutes les conditions de saisonnalité – et ça, il faut, même si on a fait beaucoup de progrès, au moins un ou deux ans. Et donc, on est à plus de cinq ans. Et la PPE, aujourd'hui, elle est sur un rythme de cinq ans. Donc si à chaque renouvellement de la PPE, on se demande où on va construire des futurs parcs éoliens en mer dans les cinq prochaines années, si vous suivez bien, au renouvellement suivant de la PPE, les premiers parcs n'auront pas encore été construits. Donc, évidemment, on peut se demander la logique. Et à ce renouvellement, on se dira : « oui, peut-être qu'on peut faire une extension », ou « plutôt que de raccorder un seul parc, on aurait pu en raccorder deux, puisque maintenant on est aussi tenté de vouloir en mettre un autre par-là ». Et ça, il faudrait travailler de sorte à ne pas avoir de regrets, et à se dire « on aurait pu faire mieux », mais donc pensons-le maintenant, pensons les différentes extensions, pensons de sorte à faire qu'il n'y ait qu'un seul ou deux tracés de câbles qui parcourent toute une mer ou toute une façade, et non pas trois cadres qui deviennent à chaque fois de moins en moins optimaux. Et c'est ce genre de choses qu'il faut arriver à penser.

C'est vraiment une spécificité. Il y a des projets qui vont beaucoup plus vite, mais ça, c'est un peu structurel. Et donc, on a les bons documents, peut-être, mais on ne les a pas encore mis en fonctionnement à la bonne échelle ou au bon rythme. On parlait tout à l'heure, il y a eu l'intervention de Dimitri ROGOFF qui était intéressante, en effet les pêcheurs, les premiers concernés, et eux qui ont porté depuis très longue date ce sujet de la planification, bien sûr, collectivement, tous les acteurs de la mer n'ont pas aujourd'hui une vision à 2030, 2040 ou 2050 de quelles seront les différentes activités qui viendront. Et donc, évidemment, il y a cette impression de fosse qui se rajoute un peu de manière imprévisible, et du coup source d'incertitudes, d'anxiété, et au final de non-optimisation de comment tout ça est fait. Donc, ce dont on a besoin, c'est d'une vision, c'est d'une visibilité – et on pense que ça revient à l'État aujourd'hui, de nous dire : « à telle date, on souhaiterait installer tant de parcs éoliens en mer », ou « on a telle et telle zones qui pourraient servir à l'installation ». Et puis, on peut faire ça pour les différents usages, comme ça tous les usagers savent dans quelles conditions on travaille.

Et le deuxième exemple qui montre qu'aujourd'hui, par exemple, on se prive d'opportunités pour la suite, on peut prendre l'exemple de la sécurité maritime, ou du lien entre les parcs éoliens en mer et le trafic. Aujourd'hui, bien sûr, personne n'a intérêt à ce qu'il y ait un problème entre un parc éolien en mer et la sécurité maritime – ça, c'est très clair. Par contre, tant qu'on pense un parc éolien en mer, un par un, en se disant que tous les quatre ans, on trouve une nouvelle zone, on doit pouvoir arriver à rester à distance suffisante du trafic – ça, c'est sûr. Par contre, si on pense un développement plus global, on pourrait se dire qu'on pourrait par exemple s'en rapprocher, mais avant de dire ça en fait, il faut l'analyser. Et c'est ce qui a été fait par exemple en Allemagne, ils ont commencé à penser en 2013, en se disant que leur espace maritime était contraint par un trafic important qui existe en Allemagne, et ils ne se sont pas dit en 2014 « installons des parcs juste à côté du trafic maritime ». Ils se sont dit : « planifions, prenons le temps de mener une analyse de risques sérieuse ». Et à partir de là, ils ont mené certaines adaptations et certaines planifications. Et aujourd'hui, tant qu'on reste dans cette vision un peu court-termiste, c'est quelque chose qu'on ne fera jamais, et on se prive d'une opportunité en disant que si on... peut-être qu'on pourrait, et on pourrait adosser des moyens ou des conditions spécifiques sur ces parcs, mais les industriels, ce sont des engagements qu'ils ne pourront pas prendre si c'est uniquement pour 1 gigawatt. Par contre, si on dit : « pour 5 ou 10 GW, on développe considérablement ou on modifie structurellement la façon dont peuvent interagir parcs éoliens en mer et pratiques maritimes », ce sont des engagements qui pourraient être pris. C'est un exemple parmi d'autres, mais ça peut exister pour beaucoup de choses. Mais il faut comprendre aussi que ce que peuvent faire les industriels pour un parc, ce n'est pas la même chose que ce qu'ils peuvent faire sur un développement à moyen ou long terme, avec une vision sur 5 à 10 GW. Et tant qu'on pense un par un, on ne pourra pas du coup avoir ces différentes optimisations. Et quand au final, on aura vraiment, éventuellement, peut-être installé 5 à 10 GW, on pourra regarder en arrière et se dire : « là, on aurait finalement pu mieux faire », et ça, ce serait dommage.

#### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Alors, est-ce que Monsieur Nicolas CLAUSSET, de la DGEC, peut nous apporter des réponses ? Ou même poser des questions.



## **M. Nicolas CLAUSSET, Direction générale de l'énergie et du climat**

Sur cet aspect de planification, je pense, pour compléter ou répondre à votre demande, à vos questions en tout cas, je pense que l'éolien en mer, par rapport aux autres énergies qui sont décrites dans la PPE, qui fait vraiment le panorama de l'ensemble des projets à 5 et 10 ans – comme vous l'avez dit, la période de 5 ans qui vient est forcément plus engageante que la période de 10 ans, qui est une période de révision. Et ça rejoint ce qui a été dit auparavant sur les autres documents avec les révisions [Inaudible]. L'enjeu, c'est de pouvoir amender les cinq années qui viennent, et de compléter à chaque fois d'une nouvelle période de cinq ans. Donc là, la PPE qui a été approuvée en avril dernier comporte jusqu'à 2023 de façon, on va dire, certaine, et après, les développements et les objectifs de développement des énergies renouvelables, elle fixe souvent des fourchettes, à l'horizon 2028. Pour la majorité des énergies qui sont décrites dans cette PPE, on a des objectifs chiffrés d'installation. Mais les enjeux qui sont liés au développement de l'éolien en mer, ils sont tout à fait pris en compte, puisque c'est la seule énergie pour laquelle on ne décrit pas les... enfin, on décrit d'une part les objectifs de l'éolien installé, mais on écrit surtout, année par année, les différents parcs qui vont être mis en concurrence – enfin, les dates auxquelles on veut attribuer, et sur quelles zones géographiques. Donc, je pense que cet enjeu de 5 à 10 ans, il est complètement pris en compte, puisqu'on ne décrit pas les parcs qui seront installés en 2027, 2028 et 2029, mais on décrit bien les parcs qui sont attribués cette année, l'année prochaine, et jusqu'en 2023.

Et sur la visibilité qui est donnée, on est déjà sur quasiment, si on prend déjà en compte... enfin, pardon, si on ne prend pas en compte les 3,6 GW qui sont déjà attribués sur les sept premiers parcs, on a quand même un rythme quasiment de 1 GW annoncé jusqu'à 2023. Donc, la visibilité de 5 à 10 GW, elle est déjà donnée dans la PPE. Et ça rejoint ce que disait Damien tout à l'heure, et c'est pour ça qu'on l'a fait : c'est aussi indispensable pour pouvoir structurer les filières au niveau national. Et sur les objectifs fixés, vous demandiez tout à l'heure qu'il y ait des éléments sur les coûts des différentes technologies : alors, vous allez peut-être dire que c'est incomplet, mais en tout cas, il y a un certain nombre d'éléments qui sont donnés dans le dossier du maître d'ouvrage, sur la fiche 2, où on a en tout cas tous les coûts qui ont été observés sur les derniers appels d'offres pour les énergies renouvelables électriques – donc notamment le photovoltaïque, l'éolien en mer, l'hydroélectricité, l'hydrolien, la géothermie, la biomasse et le biogaz. Après, quand on parle de coûts, il faut qu'on commence à regarder aussi au niveau national, parce que comme je vous le disais, la majorité de ces technologies, de toute façon, elles sont payées par tout le monde par l'intermédiaire de périodes d'achat, et elles sont aussi payées en fonction des adaptations dont il y a besoin sur le réseau – alors, je ne sais pas si [mot incompris] éventuellement [mot incompris], mais en fonction de l'endroit où... il y a aussi tout un système qui est à prendre à compte, et qui est payé par la majorité des consommateurs. Donc, en tout cas le choix sur le mix électrique, le mix énergétique, il est défini plus au niveau national. Et donc, on a déjà là une planification, une programmation, jusqu'à 5 ou 10 ans, voire un peu plus long terme sur certains aspects.

Et après, il y a aussi toute la planification spatiale, qui est prise partiellement en compte au niveau de la PPE sur les emplacements des prochains parcs. Parce que comme on l'a dit tout à l'heure, ce sont des volumes substantiels qui sont mis en place, et ce sont de très gros projets pour l'éolien en mer – des projets beaucoup plus gros que pour la majorité des autres énergies renouvelables. Et après, il y a donc tout l'aspect de planification et de conciliation des usages dont on parle depuis tout à l'heure, qui n'est pas fait dans la PPE à proprement parler.

## **M. Didier ORAIN, Directeur de la mer et du littoral, Département du Calvados**

Conseil départemental du Calvados. Donc, comme le Président Jean-Léonce DUPONT a eu l'occasion de le rappeler à la Ministre Elisabeth BORNE, l'exécutif départemental est évidemment tout à fait favorable à cette idée de transition écologique, et à promouvoir de nouvelles énergies, dont l'éolien marin. Pour autant, il avait aussi souligné le fait que nous avons jusqu'ici un manque de retours d'expérience, puisqu'aujourd'hui, les parcs de Saint-Nazaire ou de Courseulles ne sont pas encore en activité. Et ça, c'est une vraie difficulté, sans doute, pour évaluer un certain nombre de choses. Et surtout, pour lever peut-être des inquiétudes qui sont sûrement assez légitimes, notamment auprès des pêcheurs.

Lorsqu'on ne compte pas complètement les impacts, lorsqu'on creuse pour installer des parcs éoliens, comment se fait le renouvellement du benthos ? À quel rythme ? De quelle manière ? On voit aujourd'hui que c'est assez insuffisamment documenté de ce point de vue-là, et c'est quand même une vraie difficulté pour lever un certain nombre d'incertitudes, de doutes, de crispations potentielles,



de ce point de vue. Même si certains retours d'expérience de l'étranger existent, ils ne sont sans doute pas tout à fait comparables à ceux que nous pourrions connaître aujourd'hui. Et de ce point de vue, je crois qu'une documentation beaucoup plus fournie, et peut-être une mesure de prudence en se disant que ce quatrième appel d'offres mériterait d'être un peu consolidé par des éléments extrêmement concrets de ce qu'on a déjà fait, mériterait d'être poussée.

La planification est évidemment une nécessité. Nous le comprenons très bien, on y travaille très régulièrement au sein du Conseil maritime de façade, mais Pierre VOGT l'a rappelé assez longuement tout à l'heure, et je rejoins tout à fait les propos qui ont pu être tenus. Sur La Manche, on est sur un espace qui peut paraître vaste, mais qui ne l'est pas. Il y a une multiplicité des usages, on voit bien que de ce point de vue, il faut veiller à l'articulation de l'ensemble des ces usages, à faire en sorte qu'on puisse avoir une bonne articulation de ces usages pour que ce soit compatible, et que tous puissent se développer de bonne manière dans cette perspective. Et ça, c'est évidemment quelque chose qui n'est pas simple, parce qu'il y a une vraie densité, et on voit bien que toutes ces activités ont besoin aussi de se développer dans le respect des uns et des autres.

Donc, voilà quelques éléments. Aujourd'hui, nous essayons, nous y travaillons, madame SINEAU-PATRY en dira peut-être quelques mots tout à l'heure, mais nous avons eu déjà une première réunion avec les Vice-Présidents en charge des ports de La Manche, du Calvados, et de la Seine Maritime, et la Vice-Présidente en charge de l'environnement. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, nous aimerions essayer de former un avis commun sur cette programmation de l'éolien en mer, et nous allons essayer de nous y efforcer dans les jours qui viennent, puisque la clôture des débats interviendra en deuxième moitié du mois d'août.

#### **Mme Gro DE SAINT MARTIN, RTE**

Sur la planification, RTE, c'est dans nos gênes, de planifier. Si on a de l'électricité ici aujourd'hui, c'est qu'on a planifié quelque chose. On planifie l'évolution et on prévoit l'évolution de la consommation, à part variable, dans le temps, bien sûr, de la production – on est obligé de savoir quel volume et quelle localisation de la production pour prévoir l'évolution du réseau. Donc, ça, on le fait depuis toujours. On le fait à terre, bien sûr, et on le fait maintenant aussi en mer. C'est un petit peu plus complexe, mais ça reste nécessaire. Donc, pour répondre à votre question, pour vous donner des éléments à « qu'est-ce qui manque ? Pourquoi on ne planifie pas ? », il y a plusieurs réponses. On a regardé la chose dans notre dernier document de planification, qui s'appelle le schéma de développement du réseau public de transport, SDDR, et on a regardé en fait les scénarios d'évolution des raccordements des parcs éoliens en mer, avec une sorte de planification, finalement.

Donc, ce qu'on a vu, c'est que sur une temporalité de 15 ans, on peut faire économiser 1 milliard d'euros à la collectivité. Donc, c'est d'abord un enjeu économique – la facture, les consommateurs, [mot incompris], donc si on peut planifier, on peut réduire les coûts. Alors, pourquoi, comment ça se fait qu'on peut réduire les coûts ? D'abord, parce qu'on peut en fait adapter le raccordement à la puissance des parcs. Ça, c'est un premier élément. Ce n'est pas possible si ce n'est pas planifié. Il y a des effets de seuils, c'est dommage de les louper. Le deuxième élément, c'est que quand on connaît l'évolution des parcs dans une même zone sur plusieurs années, on peut mutualiser les raccordements – c'est moins cher pour la collectivité, moins cher pour le consommateur, et aussi bien mieux pour l'environnement. Alors, vous pouvez réduire le nombre d'écarts, on peut avoir une seule plateforme au lieu de plusieurs, c'est très RTE. On peut aussi, à une échelle plus large, au niveau national, voire au niveau européen, acheter les mêmes équipements, que si on connaît en fait les parcs qui vont arriver. On connaît leur puissance, on peut acheter les mêmes équipements électriques, les mêmes transformateurs, les mêmes disjoncteurs, à l'échelle de plusieurs parcs. Et donc, encore une fois, réduire le coût pour le consommateur – c'est important. Voire combiner les utilisations des infrastructures électriques – c'est ce qu'on voit en Europe du nord actuellement. On a besoin aussi de renforcer les liens d'interconnexion avec nos pays voisins, donc si on a vraiment une vision long terme, on peut aussi mutualiser la fonction interconnexion et la fonction raccordement de parcs électriques.

Donc, tout ça est possible. Et pour ça, il faut avoir effectivement une vision long terme. Je voulais rejoindre un peu Anne tout à l'heure, quand elle dit que finalement, l'échelle de construction d'un projet, c'est minimum 7 ans. Donc, finalement, quand on voit 7 ans à l'avance, c'est juste le temps de construire le projet. Donc, si on veut vraiment mutualiser les raccordements, avoir une planification rationnelle des réseaux et leur empreinte sur l'environnement – je rappelle que les points d'atterrissage sont particulièrement sensibles, il n'y en a pas beaucoup, c'est une ressource rare. Donc, si là on veut rationaliser les choses, il faut avoir une vision plus long terme. 10 ans, c'est vraiment le minimum en



fait. Il faut essayer de voir plus loin que ça. Et assurer effectivement la cohérence entre ce qu'il se passe en mer et ce qu'il se passe à terre. Mais ça, c'est notre métier de base.

#### **M. Dimitri ROGOFF, Comité régional des pêches**

J'entends bien que nos industriels aient beaucoup de problèmes techniques, et je connais leur pertinence pour les résoudre, ce n'est pas un problème. Par contre, il faut savoir de quoi on parle. Quand on parle d'un développement éolien, quand on parle d'un développement en mer, il y aura des pêcheurs qui seront très directement lésés, parce que c'est une atteinte à leur lieu de travail, ça a aussi un impact sur l'environnement, donc d'un côté les pêcheurs, de l'autre côté l'environnement. Et comme l'a dit précédemment un interlocuteur, on manque de connaissances. Et depuis 12 ans qu'on travaille là-dessus, on est toujours à réclamer plus de connaissances. On est toujours à réclamer des retours d'expérience sur d'autres parcs. On a un GIS à effets cumulés qui n'a toujours pas commencé. Tout ça est balbutiant. Alors, d'un côté on me dit que ce sont des investissements extrêmement lourds, et de l'autre côté, on n'est pas capable de mettre un peu d'argent pour avoir de la connaissance. Parce que si on a une connaissance partagée, on peut avoir un vrai débat.

Et à la date d'aujourd'hui, il n'y a pas de connaissance partagée, il y a des postures qui sont avant tout politiques, ou même politiciennes. On l'a vu avec par exemple le parc Dieppe – Le Tréport, où l'avis des locaux a été bafoué par l'instance parisienne. Tout ça, ça crée des tensions, ça crée des situations qui sont irréversibles, et on sent bien que le poids de la parole des usagers n'est que de peu d'importance justement vis-à-vis de tous les problèmes de mix énergétique, etc. Et c'est quand même dommage. Dieppe – Le Tréport a été une espèce de point de non-retour : on a mis un parc dans une zone qui n'a pas été négociée avec les pêcheurs, et là, on a un gros point noir. Et la confiance que pourraient avoir les pêcheurs dans le dialogue, elle est totalement rompue. Donc, ça, c'est vraiment quelque chose qu'il faudra bien prendre en compte, parce que c'est quelque chose qui n'est pas soldé.

Et je voudrais revenir aussi sur l'exercice qu'on nous propose. Alors, on fait un débat public dont l'objet est de définir une zone en mer pour l'implantation du quatrième appel d'offres. Je ne me trompe pas, c'est bien comme ça qu'on nous l'a vendu. Dans le même temps, on fait le même travail au Conseil maritime de façade. Alors, est-ce qu'on ne se moque pas un peu... est-ce que ce n'est pas de la démagogie de mettre ça comme ça ? L'acceptation du grand public pour l'éolien, elle est là, vous avez vu les dernières élections, enfin, bon, il n'y a pas de souci là-dessus. Mais d'un côté, on a une espèce de débauche de moyens pour être pédagogue – on félicite, il est très bien fait le site de la Commission du débat public – mais de l'autre côté, le vrai travail, il se fait au Conseil maritime de façade. Et de toute façon, comme il a été dit aussi, La Manche est tellement petite qu'on n'a pas beaucoup de choix sur les zones. On a très peu de choix. Nous, on a proposé le nord de Cherbourg, on nous a dit : « non, c'est la marine nationale ». Ailleurs, c'est le rail. Enfin, il y a très peu de choix. Donc, ce débat-là, il est tronqué, quelque part. Ou alors, on l'instrumentalise pour faire un débat sur l'éolien, sur la planification, sur comment on échange avec les pêcheurs.

Je rappellerai aussi que le monde de la pêche attend des mesures compensatoires en phase de construction et en phase d'exploitation. Ça non plus, ce n'est encore pas clair. Il y a un travail qui a été commencé, mais il n'est pas fini au bout de 12 ans. C'est-à-dire qu'on est incapable de dire si on va substituer une économie, partiellement ou totalement, par une autre, comment ça va se passer, qu'est-ce qu'on va faire de cette économie de la pêche, qui actuellement va très bien.

Je voudrais aussi rappeler le contexte politique, c'est qu'on est face à un Brexit dans peu de temps, donc qui va complètement modifier l'espace Manche. Et ça non plus, c'est quelque chose qui n'apparaît pas dans l'enjeu éolien. Et c'est bien dommage.

#### **Mme France KIRCHSTETTER, France Énergie Éolienne**

Est-ce que vous pourriez peut-être mettre, au niveau de la régie, la diapositive numéro 8, s'il vous plaît ? Donc, c'est en réponse à l'intervention du Conseiller départemental du Calvados, et effectivement pour répondre, en fait, on le disait, on manque de retours d'expérience, et FNE l'a rappelé tout à l'heure, en disant que ça fait 10 ans qu'on fait de la planification et qu'en France, on n'y arrive pas. Ça fait 10 ans qu'on essaie de développer nos parcs éoliens de l'AO 1, et qu'ils ne sont toujours pas construits. Et on manque de retours d'expérience, et des pêcheurs ont des difficultés pour anticiper l'avenir, avec d'autres contraintes qui arrivent, et ils l'ont évoqué à l'instant en parlant du Brexit. Donc, juste un petit focus sur France – Belgique, non pas que je veuille refaire la finale de la coupe du monde, bien entendu, quoiqu'on pourrait voir que les gagnants ne seraient peut-être pas les mêmes ce coup-ci. En fait, tout simplement, donc j'ai pris l'espace maritime en zone économique



exclusive, donc je ne considère pas les zones ultra-marines. Donc, juste en termes d'espace, on voit quand même que la France est plutôt bien notée. Un petit rappel également, en termes de puissance totale utilisée – donc là, c'est onshore et offshore confondus. Et après, en termes d'offshore, voilà ce qu'il se passe en Belgique. La Belgique est intéressante, parce qu'effectivement, ça fait 10 ans, ils viennent de fêter leurs 10 ans de retour d'expérience, c'est un petit pays, mais... voilà. Et nous, il y a 10 ans, on était avec l'appel d'offres, aux prémisses de l'appel d'offres numéro 1. Et eux, ils sont déjà à 1556 MW, qu'ils viennent de dépasser, puisqu'ils sont à 1700 maintenant, puisqu'ils ont mis en service, encore, là à nouveau, un nouveau parc.

Et en fait, quand on parlait d'espace contraint, on parlait de difficultés, effectivement, la Belgique est un petit espace, 3454 km<sup>2</sup> pour sa zone exclusive, et on voit que c'est... Madame montrait la carte tout à l'heure de l'ensemble de la planification au niveau de l'Europe, la Belgique, c'est tout petit. Et ensuite, ça, c'est le plan, en fait ils ont commencé très tôt à faire la planification. Donc, ce que nous, nous sommes en train de faire. Parce que c'est bien, une planification sur le long terme, mais c'est bien aussi d'avoir cette planification spatiale. Et on voit qu'en fait, c'est peut-être ça qui nous a manqué, et c'est ce qu'on n'a pas eu de nouveau ce que madame GEORGELIN et l'ensemble rappelaient là, maintenant. Donc, c'est ce qui nous manque. Et on voit... donc ça, c'était pour... donc, 2014-2020. Donc, on y est. Ça, c'est l'ancien PAEM, plan d'aménagement de l'espace marin pour la Belgique. On voit la carte intégrée – alors, malheureusement, ce n'est peut-être pas très lisible, mais en fait, à l'extrémité est, toute la bande rose, ça concerne les parcs éoliens, et on voit qu'entre les parcs éoliens, en fait, on a des zones d'aquaculture. Il y a également, tout ce qui est vert en fait, ce sont les zones d'espaces protégés. On a essayé effectivement – alors, là, on est dans un contexte qui est un peu différent, et c'est peut-être pour ça qu'il va falloir, nous, qu'on réfléchisse un petit peu différemment pour ne pas calquer l'exemple de la Belgique à la France, parce que nous, on considère qu'il doit y avoir une coexistence, alors que là, ce sont des espaces qui sont dédiés.

Mais pour autant, si on va maintenant sur la nouvelle planification qui vient de rentrer en vigueur, donc on va jusqu'en 2026, donc un petit peu plus loin que la PPE que l'on a, nous, aujourd'hui. Donc, on voit qu'il y a trois nouvelles zones qui ont été définies, B, C et D, et qu'on a essayé de concilier d'autres types d'usages. Et en fait, c'est exactement ce que l'on est en train, tous, d'essayer de voir, c'est-à-dire : comment on arrive à cette compatibilité ? Comment on y arrive par la discussion ? Et il faut absolument que cette discussion, elle se fasse de manière progressive, et pas à des instants T, parce que chacun évolue dans son métier. Et effectivement, l'aspect de renouvellement, et l'aspect de dialoguer effectivement, parce qu'on l'a vu, la technologie avance, on est aujourd'hui sur des éoliennes de 14 mégas, ce n'était pas le cas aujourd'hui, et l'installation, ça ne va pas se passer de la même façon, tout simplement parce que l'écartement devra être plus important, etc. Donc, on va pouvoir peut-être avoir de meilleures façons de naviguer entre les éoliennes, ou d'autres aspects. Donc, il faut absolument qu'on arrive effectivement à planifier sur le long terme, en termes énergétiques, mais également spatiaux.

### **Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, Pilote réseau océans, mers et littoraux, France Nature Environnement**

Une des raisons pour lesquelles nous, on a sollicité ce débat sur la planification, c'est que quand on a aussi participé à d'autres débats, de ce débat préalablement, on s'est rendu compte que les mêmes questions revenaient toujours, qu'on ne les réglait pas, qu'on perdait un temps fou. Et c'est vrai qu'on est, 9 ans plus tard, après le premier appel d'offres, on a une seule éolienne en mer aujourd'hui entre Le Croisic et Hoedic, qui marche très bien d'ailleurs, qui n'est pas raccordée, mais, bon, c'est l'École Centrale de Nantes qui l'a posée, donc comme quoi, ils sont plus malins, sans doute, que nous.

Moi, je voudrais vraiment revenir sur les enjeux de la planification dans La Manche. On l'a vu, La Manche est la première façade concernée par ce débat préalable. C'est naturellement un bon espace de déploiement d'éoliennes posées grâce à sa faible profondeur, mais aussi parce qu'elle se situe au barycentre des besoins électriques. J'imagine que le nombre de centrales nucléaires qu'on a sur cette façade en témoigne. On est entre Londres, Bruxelles, Paris, ce n'est pas pour rien qu'aussi on propose à ce qu'il y ait des éoliennes qui soient sans doute déployées plus facilement ici, et parce qu'il y a un moment donné, certaines centrales nucléaires de la façade finiront par fermer, comme Fessenheim, et c'est aussi important de pouvoir avoir un mix énergétique plus intéressant.

Les enjeux de cette planification, ils se situent aussi à différentes échelles. On a vu qu'il y avait des contraintes techniques – de vents, de courants. Alors, là, j'avais des petites... alors, là, on voit bien toute la façade, qui est en violet. Et on se dit : « nom d'un chien, cette façade est immense ; pourquoi est-ce qu'on est allé chercher une zone – hachurée en noir – qui sont les deux zones favorables au



développement de l'éolien ? ». Pourquoi pas à gauche ? Et pourquoi pas au sud ? Et pourquoi pas complètement au nord ? Bon, ça, c'est le Conseil de maritime de façade qui propose les zones – on est bien d'accord ? Bon. C'est ce que monsieur BLAVETTE nous a dit tout à l'heure, et j'ai des cartes aussi qui sont dans le document stratégique de façade, la zone 3, qui est à droite en bas, ce n'est que du Natura 2000. Donc, c'est vrai qu'il va y avoir un parc développé dans cette zone, mais ça ne veut pas dire que pour l'avenir, pour les nouveaux appels d'offres, il faille aller forcément dans cette zone. Pourquoi ? Parce que vous allez nous avoir sur le dos. C'est évident. Et puis, c'est très près de la côte. Donc, il y a un moment où l'acceptation sociale va être un peu plus compliquée.

On parlait de... moi, je trouve que c'est très important que tout le monde puisse avoir une lecture de ces cartes. Après, comme on dit, il y a les contraintes techniques – courants, profondeur – et là, on voit très bien qu'il ne peut pas y avoir d'installation d'éolien à plus de 4,5 nœuds de vitesse, et donc c'est tout ce qui est vert... pas les zones où c'est jaune et orangé. Donc, du côté ouest, laissons tomber. Donc, ce sera en effet plutôt du côté droit, plutôt à l'est, pour des contraintes techniques. Ça, qui le sait quand ils regardent les documents du Conseil maritime de façade ou les documents proposés par les services de l'État ?

### **Intervenant non identifié**

Ce sont des courants moyens, ou des courants maximums ?

### **Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, Pilote réseau océans, mers et littoraux, France Nature Environnement**

Ce sont des courants moyens. Après, on continue. Après, on a – alors, ça, c'est super. C'est-à-dire qu'on nous demande d'installer des parcs éoliens offshore, alors vous voyez les petits carrés en bleu, ce sont les parcs déjà décidés, vous voyez qu'il y en a deux déjà dans la zone Natura 2000 à droite, la zone 3. Dans le 5, il n'y en a pas, mais là, vous avez plein de gris. C'est quoi, ce gris ? Ce sont des servitudes militaires, les servitudes de couloirs d'entrées de ports, etc. Donc, en fait, on va planifier, mais on a plein de contraintes. Donc, ça, qui connaît cette carte ? Je pense que c'est important de l'expliquer. Il y a un dossier du maître d'ouvrage, et il doit apparaître, en disant : « attention, il y a ces servitudes », mais peut-être qu'on pourra en discuter avec la Marine, avec l'Armée, qui aujourd'hui, comme en Allemagne sans doute, ont des possibilités pour réduire certaines de ces servitudes. On continue.

Donc, on est dans cette zone, et on se dit : « alors, où est-ce qu'on pourrait les mettre si on vire toutes les servitudes ? ». Alors, c'est le bleu ciel, en gros. C'est le bleu ciel. Et pourquoi c'est le bleu ciel ? Parce que bien sûr, nous, on n'est pas non plus complètement fada, on se dit : « on ne va pas aussi » ... on regarde aussi bien sûr les enjeux environnementaux, qui sont très importants, et puis les autres enjeux économiques. Alors, ça, en effet, on les trouve dans le document du Conseil maritime de façade. Mais qui, dans le dossier du maître d'ouvrage, a ces informations-là ? Ça, c'est la carte qu'on a dans le dossier du Conseil maritime de façade, ce sont les enjeux environnementaux. Alors, d'ici, je suis désolée, c'est vrai qu'ils sont un peu illisibles, mais au moins, vous avez deux choses qui se superposent. Vous avez le bleu ciel qui reprend la carte précédente, avec des zones qui pourraient être possibles, et puis vous avez tout le reste, l'hachuré, et puis les petits pictogrammes, pour vous montrer à quel point les enjeux environnementaux dans cet espace sont extrêmement importants. Extrêmement importants, et je vous le dis, pour la pêche, ils vont le devenir de plus en plus. Pourquoi ? Parce qu'on voit qu'avec les effets du réchauffement climatique, toutes les espèces halieutiques qui sont aujourd'hui en Atlantique vont remonter vers La Manche – comme elles le font déjà de la Méditerranée à l'Atlantique. Donc, les aires de répartition halieutiques sont en train de bouger. Et suivent les poissons et les mammifères marins. Donc, il y a d'énormes couloirs de migration aussi pour les oiseaux, qui se situent plutôt plus près de la côte. Et donc là, si on superpose les contraintes techniques aux contraintes environnementales, sur la carte, ça paraît assez simple. On se dit : « ce ne sera pas à droite, ce sera peut-être plutôt au centre et à gauche ». Mais qui nous montre ce genre de cartes ? Qui nous permet de positionner, pour le citoyen, ce genre de cartes ?

Moi, je pense que c'est à ça que ça doit servir, la planification. La dame de RTE l'a très bien dit tout à l'heure, elle a dit : « on est capable de planifier à 10 ans nos raccordements ». Bon. Est-ce que tout le monde est au courant que RTE travaille sur une échelle de 10 ans ses raccordements, l'amplification de ses infrastructures, pour accueillir les énergies renouvelables ? Donc, je rappelle – tu me diras si je dis des bêtises – que ce sont les premières à être diffusées par les circuits électriques. Voilà. Donc, quand on produit des énergies renouvelables, personne aujourd'hui ne doit penser que, comme on ne l'exploite pas, en fait on produit pour rien, parce qu'on entend aussi des gens dire « de toute façon,



elles ne sont pas raccordées au réseau ». Les énergies renouvelables produisent, elles sont instantanément dans le réseau en priorité, avant toute autre énergie. Donc, ça, qui le dit ?

Alors, moi, je suis effondrée de voir à quel point on perd un temps de fou, qui nous prend du temps – moi, je suis bénévole, je ne suis pas payée par FNE pour être ici. À côté de ça, on a certainement d'autres enjeux. Bien sûr, les enjeux du tourisme, le tourisme normand, des Hauts-de-France, sont des enjeux non négligeables. Le déploiement anarchique d'éoliennes, d'ailleurs terrestres, dans les Hauts-de-France, ainsi que la façon dont les précédents parcs offshore ont été décidés ont vraiment fragilisé une filière et l'acceptation sociale. Sur une façade où en plus, on considère qu'on n'a pas besoin d'éoliennes, puisqu'on a du nucléaire. On sait bien que, là aussi, pour le nucléaire, il y aura une période d'arrêt et de démantèlement. Donc, moi, je pense au citoyen qui vit sur cette façade, et je me dis : « mais qu'est-ce qu'on lui prépare comme avenir ? ». Et lui, il doit pouvoir se situer face à ces enjeux-là. Il doit pouvoir se dire : « bon, aujourd'hui, il n'y a pas de problèmes pour RTE, ou en tous les cas les problèmes sont étudiés bien en amont si on planifie ; pour les filières, on sait qu'on a des usines qui sont dans le secteur qui vont pouvoir pourvoir des emplois très importants ». Tout ça, ça doit faire partie aussi du dossier du maître d'ouvrage. Les usines, elles existent, elles ne sont pas nées d'hier.

### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Excusez-nous, on va... juste, parce qu'il nous reste une heure de réunion.

### **Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, Pilote réseau océans, mers et littoraux, France Nature Environnement**

Justement. Et puis, la dernière chose, c'est que là, on est sur les enjeux marins, mais ils sont où, les enjeux terrestres qui sont liés à ces enjeux marins ? Parce qu'on est sur le document stratégique de façade, on nous demande de réagir à l'implantation... à deux questions, pas à une seule. Où est-ce qu'on va mettre le premier gigawatt ? Ce n'est pas un seul gigawatt. Où est-ce qu'on va mettre 1 GW, et puis tous les ans à partir de 2023, c'est 1 GW supplémentaire, donc ça peut aller jusqu'à 4 ou 5 GW en façade Manche Est Mer du Nord. Et donc, il est où, le SRADDT qui va avec ces enjeux marins ? Et où sont les usines, où sont... enfin, voilà, il y a un moment donné, il faut aussi faire ce commentaire.

### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Merci. Juste pour préciser, parce que les cartes que vous avez vues, toutes les cartes et les diapos, vous êtes invités à les transmettre, parce qu'on a l'obligation de transparence, de les remettre dans le débat public. Donc, elles seront, à l'issue du compte-rendu, comme le verbatim, les diapos seront présentées. Juste, nous, à la Commission du débat public, on a fait ce travail de carte. On va distribuer juste après coup, mais vous pouvez déjà la voir sur le site internet, l'outil « ma carte de l'éolien dans La Manche ». Et dans cet outil, qui est un livret papier, on donne une feuille réponse, et dans le débat mobile où on fait 15 dates pendant tout le mois de juillet, on distribue à tous les publics cet outil « ma carte », avec la feuille réponse, et une enveloppe qu'ils nous renvoient. On a à l'intérieur les douzaines de cartes de synthèse, et c'est à partir de ce document-là qu'on produit les ateliers cartographiques – on en a fait un ce matin avec les membres du CESER – où on invite les publics à proposer des emplacements correspondant à un parc de 100-120 km<sup>2</sup>, et aussi de définir des zones à protéger.

Donc, la Commission du débat public a pris sa responsabilité de dire que le public est en capacité de faire des propositions concrètes, opérationnelles. Et au-delà de simplement positionner un parc, de l'expliquer : dans la feuille réponse, il y a les justifications. « Pourquoi vous vous implantez là ? ». Et il y a des questions précises sur la conduite du projet et les éléments dont vous avez besoin. Donc, le débat public a montré... et vous pouvez aller sur le site, de l'outil « ma carte », vous avez aussi la carte participative où vous pouvez voir la production des gens. Et on a fait déjà une présynthèse avec Francis, où on réidentifie bien des zonages, avec des justifications derrière, et des recommandations. Donc, le débat public a essayé de montrer une performance sur la capacité que tout public peut produire des propositions pertinentes pour les maîtres d'ouvrage. Donc, là, on a essayé de relever ce défi, dans lequel – ça, je tiens à dire que depuis que je suis dans cette Commission, personne ne croyait qu'on serait capable de donner au public la capacité de faire ce travail-là. Et ça, ça été fait grâce aussi à toutes les données qui ont été transmises dans ce débat, puisque c'est un débat qui est riche en données, mais il fallait le rendre plus [mot incompris].

Deuxième outil qui est développé, on vous le donnera en papier, c'est l'outil « mon point de vue ». Vous avez huit questions, qui sont issues de réponses issues du public, qu'on a écouté depuis le 15



novembre, et on invite les publics à se positionner en fonction de discours des publics, et à proposer, là aussi, sa position alternative, aboutissant à la neuvième étape, sur les scénarios entre « pas de parcs » et « je veux des parcs partout ».

Voilà. Maintenant, deux éléments – et donc, il nous reste une heure, et donc nous, on a une obligation, et Francis me le rappelle tout le temps, c'est qu'il veut que dans le rapport, il y ait un chapitre amiral, comme il appelle cela, et le premier chapitre, ce seront toutes les recommandations. Donc, on ne racontera pas la tenue du débat, tout le monde s'en fout, et simplement : qu'est-ce qu'on a entendu du public comme recommandations, alertes auprès des maîtres d'ouvrage ? Et donc, dans cette dernière heure, on doit, nous, au maximum, pouvoir capter vos recommandations sur la question de : « maintenant, comment on planifie ? ». Est-ce qu'il faut des nouveaux documents ? On a déjà des éléments, qu'on a entendus depuis deux heures. Comment on affine les documents existants ? Comment on planifie ? Avec quelle méthode ? Est-ce qu'on fait de la prospective ? A quel pas de temps ? À 30 ans ? 10 ans ? 5 ans ? Quelles questions on soumet à cette planification ? Tous ces éléments-là, on a besoin pour être le plus précis – parce que si on écrit de la poésie, ce n'est pas très utile. Enfin, c'est joli, mais ce n'est pas très utile. On a besoin d'avoir des recommandations extrêmement précises.

Vous pouvez le faire maintenant, mais aussi, je tiens à le rappeler, il y a des cahiers d'acteurs : ils seront ouverts jusqu'au 19 août, on fera sûrement une tolérance pour ceux qui auront des difficultés à le rendre d'ici le 19 août, jusqu'à tout début septembre, mais c'est vraiment une tolérance, parce que si vous voulez l'envoyer après qu'on a écrit le rapport, ça ne sert plus à rien. Et donc, là, vous pouvez nous soumettre des cahiers d'acteurs – cahiers d'acteurs nouveaux, puisqu'on pose des questions, et on souhaite des réponses. Voilà.

Alors, je donne la parole aux deux institutions de l'État, donc DREAL et PREMAR, vous vous répartissez comme vous voulez.

#### **M. Damien LEVALLOIS, Direction générale de l'énergie et du climat**

Je vais rebondir sur les éléments. C'est très intéressant, les cartes que vous avez pu passer, puisque justement on voit la complexité de l'ensemble de la matière. À la fois sur les compartiments environnementaux – et encore, là on n'a pas vu... on a vu les usages de sécurité maritime, quelqu'un en a parlé, mais on n'a pas vu tous les autres usages. Mais il y a les mêmes cartes sur ces usages. Alors, ça peut sembler simple : on montre quelques cartes, et puis ce n'est pas compliqué, c'est là. Oui, c'est là sur la carte environnement, mais on n'a pas vu les cartes usages. Et aujourd'hui, la maîtrise d'ouvrage en tout cas est allée plus loin que les travaux de planification du document stratégique de façade, puisqu'il y a des études complémentaires qui ont été menées – alors, bien sûr, plus bibliographiques, mais pour pouvoir continuer cette séquence éviter-réduire-compenser qui a déjà été menée au titre de l'application de la planification du document stratégique de façade. Donc aujourd'hui, aller plus loin dans cet éviter-réduire-compenser, amener de la donnée complémentaire. Des données complémentaires qui sont disponibles dans le dossier du maître d'ouvrage : il y a le dossier papier, et il y a tout le visualiseur cartographique, avec toutes les cartes. Et c'est ce qui a permis à la Commission en tout cas de pouvoir produire ces outils, qui permettent au public de s'approprier ces données.

Il y avait le choix, après tout. On aurait pu, l'année dernière, lorsque l'État a saisi la Commission nationale du débat public, la Commission aurait pu dire : « venez avec une zone, et on la critiquera ». Alors, on serait venu avec une zone, et vous l'auriez critiquée. Le choix a été fait d'apporter la donnée pour que le public puisse s'approprier le sujet, et puisse construire ces cartes. Mais en tout cas, toutes les données sont disponibles. Tout ce que vous nous avez fait voir, c'est de la donnée disponible, c'est dans le visualiseur, c'est maintenant dans les outils de la CNDP, dans les deux outils que vous avez cités. Donc, je pense qu'il y a la matière pour que les gens s'approprient, et en fonction de leur intérêt propre, puissent aller aussi peut-être vers des spécificités qui leur sont plus chères, et puissent défendre un point de vue plus particulier.

#### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Alors, il y a la Préfecture maritime qui avait demandé la parole, et après j'ai des demandes d'intervention sur Zoom : Mélanie MARTEAU, Thierry DEREUX, et André BERNE.



### **Intervenant non identifié**

Merci. Mon intervention est un peu tardive, mais sera très brève. Madame GEORGELIN juste a cité tout à l'heure le besoin de lier sécurité maritime et les qualifications. Alors, je me permets de compléter votre propos, mais pour cet aspect-là, je vois à mon sens, c'est plutôt maîtrisé dans la mesure où le Ministère de la transition écologique et solidaire a toujours été attaché à ces sujets-là, a établi des réglementations qui sont plutôt précises, à la fois sur la planification... enfin, liées, du fait de lier la réglementation des futurs parcs et la sécurité maritime. On a eu notre technique, que vous connaissez bien, de 2016, qui préconisait à la fois des instructions très précises sur le balisage lumineux [mot incompris] mais également des préconisations sur les distances de sécurité à appliquer entre les rails de navigation et les futurs parcs. Tout ça, à mon sens... voilà, je pense que cet aspect de sécurité maritime est plutôt maîtrisé dans la planification.

### **M. André BERNE, Vice-Président de France Nature Environnement Normandie**

Je voulais rebondir sur le sujet de la cartographie, et sur un point qui nous paraît essentiel. C'est celui des conséquences terrestres des choix qu'on fera en mer, qui devraient apparaître à mon avis beaucoup plus clairement que ce qu'il y a actuellement, puisqu'on ne voit que les cartographies maritimes, avec des enjeux divers sur la mer. Mais il est évident que ce n'est pas la même chose si on plante un champ d'éoliennes à tel endroit, et qu'on est obligé de tirer sur la terre ensuite des kilomètres de lignes à très haute tension, que si en menant l'opération dans un autre endroit permettrait très rapidement l'usage des [mot incompris].

Donc, moi, ce que je souhaiterais, c'est qu'on puisse, lors de ces consultations, voire aussi le débat public, avoir l'occasion de pouvoir mesurer effectivement les conséquences sur terre, qui risquent d'être souvent, pour le moment, plus problématiques que les contraintes en mer. Est-ce que c'est possible ? Comment vous voyez les choses ?

### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Alors, Mélanie MARTEAU souhaitait prendre la parole, et après, Thierry DEREUX.

### **Mme Mélanie MARTEAU, Chargée de mission Groupe Mammalogique Normand**

Oui, du coup je voulais aussi commenter les cartes. Il manque un dossier assez important, ce sont les enjeux sur les chauves-souris et leurs déplacements, notamment qui sont aussi sur le milieu marin. Il y a des échanges entre l'Angleterre, le Royaume-Uni et la France, et aussi il y a des phases de migrations sur de très longues distances, tant sur la côte, la façade en fait de La Manche, qui seront à prendre en compte. Les effets cumulés de ces parcs maritimes avec les effets sur les parcs terrestres parce que ce sont des espèces qui hibernent... enfin, qui hibernent, pardon, qui migrent sur de très grandes distances, même en termes de flux en fait. Et ce sont clairement des.. [inaudible] de la méconnaissance sur le parc éolien de Dieppe – Le Tréport, donc on a clairement un manque de connaissances et d'expertises sur ces déplacements, et donc sur les impacts aussi. Que ce soit juste pris en compte, et qu'on puisse apporter cette réflexion-là aussi sur les prochains parcs.

### **M. Thierry DEREUX, France Nature Environnement Hauts-de-France**

Des points précis. Je m'adresserai surtout à RTE. Comme je sors d'un débat au sein de la... on a déjà eu un débat Dunkerque Dieppe – Le Tréport. L'intérêt, c'est qu'il est important que RTE, même si les points d'atterrage [inaudible] de voir les conditions de ces points d'atterrage, et de la profondeur. Il y a des règlements... on a essayé de minimiser au maximum les impacts environnementaux lors de passages des câbles. Donc, ce serait intéressant d'avoir une vraie réflexion.

Ensuite, c'était par rapport... je rejoignais ce que disait André BERNE, l'aspect des lignes haute tension, de se raccrocher à l'existant, de voir comment on pouvait réaliser ces types d'opérations, qui suscitent souvent un, quelques [mot incompris].

### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Merci. Alors, juste pour signaler à l'auditoire, il y aura quand même deux autres réunions. Donc, on est extrêmement contraint, avec une reprise des débats mi-juin, et finir au 19 août, ce qui n'est pas le choix de la Commission, ce qui est le choix de la loi. Nous ferons encore deux réunions, dont une le 23 juillet, jeudi prochain au Havre, à Port Center, sur justement les questions scientifiques. Francis me soufflait qu'il fallait qu'on fasse notre page de pub, parce qu'il y a toute la question sur les incertitudes scientifiques, et donc c'est un des points importants qui sera développé avec les chercheurs. Donc, ce



sont des chercheurs que la Commission questionnera pour savoir sur quoi faut-il encore investir sur la recherche pour essayer de circonscrire le champ des incertitudes. Deuxième réunion, et donc là – avant de donner la parole à Gro DE SAINT MARTIN – c’est une réunion qui ne sera qu’en numérique, via Zoom. Ce sera le 30 juillet, sur le raccordement, de 14 h à 15 h 30, et puis on enchaînera de 15 h 30 à 17 h sur une audition des acteurs. Donc, vous aurez la possibilité, pendant 10 à 15 minutes, de nous donner votre point de vue – et la Commission sera, on l’espère, en plénière, mais en tout cas ceux qui sont, le Président et Martine seront présents – de nous exposer un peu ce que vous donnerez dans votre cahier d’acteur. Et on donnera au public la possibilité de vous poser des questions.

### **Mme Gro DE SAINT MARTIN, RTE**

Je souhaitais répondre aux questions posées par André BERNE et Thierry DEREUX. La première question, c’était : quelles conséquences à terre de l’implantation des parcs ? Donc, avec notamment la création de nouveaux ouvrages à haute tension à terre. Donc, pour répondre à ça, premièrement il y a une chose de bien qu’on a fait pour les appels d’offres passés, c’est qu’on a bien travaillé entre RTE et l’État pour choisir les points de connexions réseaux où il n’y avait pas besoin de renforcer le réseau terrestre. Donc, c’est le cas pour l’ensemble des parcs, des appels d’offres AO1, AO2, et AO3. Et même AO4, puisque pour 1 GW de production en mer, il n’y a pas non plus de conséquences sur les réseaux terrestres. C’est-à-dire que la capacité d’accueil en Normandie est suffisante pour accueillir un parc de 1 GW. Donc, c’est pour ça que vous ne trouvez pas de chapitre là-dessus dans le document du maître d’ouvrage, mais uniquement la description des raccordements eux-mêmes, avec la partie maritime, le poste électrique en mer, les câbles, la boîte de jonction à l’atterrissage, la liaison souterraine, et le poste électrique à terre. Avec potentiellement aussi les moyens de compensation de l’énergie réactive, donc un second poste électrique, potentiellement à proximité du littoral. Donc, ça, c’est décrit dans le document du maître d’ouvrage.

En revanche, si on veut aller plus loin et qu’on se projette vers 2 GW, voire 3 GW – donc, ça, c’est un exercice qui est en cours aujourd’hui, et dont on parle justement le 30 juillet, donc page de pub supplémentaire, pour le webinaire par Zoom. On présentera l’étude de RTE sur « qu’est-ce qu’il se passe quand on aura à raccorder un deuxième parc ou un troisième parc ? ». Donc, je vous invite à venir, à participer, pour en débattre. On en parlera aussi demain en Comité maritime de façade, mais plutôt sur la méthodologie d’évaluation de ces scénarios de raccordement, et des renforcements à avoir. Voilà.

Donc, la seconde question, c’était sur les atterrages. Est-ce que RTE regarde bien, finalement, pour minimiser l’importance environnementale au niveau des atterrages ? Effectivement, ce n’est pas très simple quand on ne sait pas où sera le parc en mer. L’atterrissage vient quelque part en conséquence de l’implantation du parc, du choix de l’implantation du parc. Néanmoins, on mène une campagne de dévisquage. C’est-à-dire qu’on regarde l’ensemble des atterrages possibles, et on fait déjà des études bibliographiques sur ce que sont les contraintes possibles. Et ensuite, une fois qu’on en sait un peu plus, on va aller faire des relevés géophysiques et géotechniques pour mieux comprendre la consistance des sols, et donc les techniques de moindre impact environnemental qu’on peut mettre en place, au cas par cas, en regardant très précisément les enjeux environnementaux de chaque atterrissage. Et ce qui est important, et là où se joue la planification, c’est effectivement d’avoir cette vision long terme, pour bien minimiser le nombre d’atterrages nécessaires, et le nombre de câbles nécessaires à l’évacuation d’une énergie produite par les parcs.

### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Merci. Alors, je voudrais reprendre le fil de la question que j’avais émise tout à l’heure, sur maintenant le « comment ». On a besoin réellement d’avoir vos recommandations sur comment opérer un exercice de planification. Donc, n’hésitez pas à nous formuler les recommandations, que nous allons, nous, modestement retranscrire auprès de l’État.

### **M. Bernard HENRY, APADE Environnement Etrétat**

Juste un commentaire sur l’exercice précédent, concernant la richesse des cartes présentées. Je voulais simplement intervenir sur le fait qu’un des éléments de la protection de la côte en Normandie et dans le Pays de Caux, ce sont les galets. Certains experts nous expliquent que les galets longent la côte et reviennent par le large, vers le sud. Je ne vois aucun élément qui précise en quoi les implantations pourraient gêner ce mouvement naturel des galets, qui est à risque dans les périodes actuelles.



**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Merci, ça permet de compléter.

**M. Jean-Paul RICHTER, Groupe Ornithologique Normand**

Alors, vous voulez des choses extrêmement précises, alors je vais être très précis. Mon nom est RICHTER, je suis du Groupe Ornithologique Normand. Donc, globalement, et ça, c'est pour les chercheurs, nous manquons de données de pleine mer en matière d'oiseaux. Donc, il serait pertinemment de faire un peu de recherches auparavant – encore que, des recherches immédiates soient certainement impossibles, cela ne se fait que sur le long terme. Donc, très brutalement, on dira qu'il faut en principe s'éloigner des couloirs migratoires. Donc, nous, on voudrait des éoliennes, si elles se font, à au moins 20 km des côtes, pour que les couloirs soient préservés. Il faudrait éviter les cartes, parce qu'on a des cartes, si vous voulez, bon, je crois qu'elles ont été communiquées, donc des flux migratoires entre l'Angleterre et la France. En fait, il y en a énormément, et c'est où ? En général, c'est dans la partie occidentale. Et enfin, je dirais pragmatiquement, on sait qu'il y a plusieurs milliers d'oiseaux qui essaient quand même de contourner ça la nuit, parce qu'ils ne sont pas éclairés, et on a l'expérience du phare de [mot incompris] on a éclairé, et ça a immédiatement arrêté la mortalité des oiseaux. Donc, il faudrait en principe éclairer les éoliennes la nuit. C'est très pratique.

**Intervenante non identifiée**

Ça va être beau.

**M. Jean-Paul RICHTER, Groupe Ornithologique Normand**

Oui, ça va être beau. Et enfin, la dernière chose, c'est que, bon, on va certainement causer un peu d'ennuis aux espèces pélagiques, et donc nous, on espère qu'il y aura des mesures compensatoires, qui ne seront évidemment pas nécessairement, ne concernant pas que les espèces pélagiques en elles-mêmes. Ça, c'est très pratique, si vous voulez.

Mais sur un plan général, je dirais qu'en raison des flux migratoires qu'il y a entre l'Angleterre et la France, il me semble, personnellement, pertinent de faire quelque chose en cohérence avec ce que font les Anglais. Alors, bon, je ne sais pas si c'est possible, ou envisagé, mais ça me paraîtrait cohérent.

Voilà, c'est très pratique.

**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

On n'a pas trop d'informations, dans ce débat public, sur ce qu'il se passe de l'autre côté.

**M. Jean-Pierre FRODELLO, Ligue pour la protection des oiseaux en Normandie**

Jean-Pierre FRODELLO, de la Ligue pour la protection des oiseaux en Normandie. J'avais un élément sur la planification, mais je voulais m'opposer un petit peu sur l'éclairage : au contraire, il faut absolument, si possible, éviter d'éclairer les éoliennes. Il y a plusieurs études qui ont été faites sur les plateformes offshore de la mer, et quand j'étais intervenu, je vous avais donné des références bibliographiques, qui montrent que justement, l'éclairage fait que les oiseaux sont attirés, perdent leur trajet migratoire, et du coup s'épuisent, à tourner autour de ces éclairages, ou sont déviés de leur trajet migratoire. Et là, il y a des choses qui commencent seulement à être évaluées, ce qui rebondit sur la partie scientifique, il faudrait avoir des balises sur plus d'espèces d'oiseaux pour s'en apercevoir. Mais ce qui est observé notamment maintenant grâce aux radars, on s'aperçoit que ces oiseaux déplacent leur trajet migratoire, et ils n'arrivent jamais à terme, ils n'arrivent jamais à destination parce qu'ils s'épuisent. Et ces populations, on ne connaît pas la mortalité, parce qu'elles tombent en mer – et tombées en mer, on ne les retrouve jamais. Donc, je suis plutôt en opposition, mais c'est un débat qu'il faudrait avoir.

Sur la planification, sur des questions de pas de temps, alors, là, par contre, je vais être d'accord avec monsieur RICHTER sur le fait qu'il faudrait qu'on dispose, pour la biodiversité, de données vraiment sur du long terme. Actuellement, il y a des missions en mer qui ont lieu, par les projets de parcs éoliens existants – [mot incompris] pourrait en parler, puisqu'on y participe nous aussi sur les suivis aériens, et le suivi par bateaux. Pour l'instant, avant l'installation des parcs, dans les projets d'études. Et puis, il y a aussi des sorties par l'Ifremer qui font des transects (?) en mer du nord, sur justement les connaissances mammifères marins et oiseaux. Donc, il y a des données qui arrivent, qui sont, certes, encore insuffisantes, puisque les projets IPS faits par l'Ifremer ne sont faits que tous les deux ans.



Mais je dirais après que les packs temps sur la planification, pour la partie au moins oiseaux, il faut compter des périodes d'au moins 5 à 10 ans pour avoir une idée de ce que vont devenir les populations d'oiseaux. Donc, cette planification, elle doit permettre de dire : « on va orienter les études », en tout cas pour la partie éolien en mer, « pendant 5 ans ou 10 ans ». Donc, elle est très importante, parce que si on commence à étudier un secteur, et qu'on s'aperçoit que ce n'est pas là qu'on va mettre les éoliennes, on a perdu du temps. Et derrière, il faut des suivis sur ces pack temps, pour avoir vraiment une estimation fiable – je ne dirais pas efficace, mais en tout cas un peu plus fiable, robuste – du déplacement des oiseaux et des secteurs qu'ils utilisent. D'autant que ces secteurs évoluent du fait des modifications des ressources halieutiques, du changement climatique, etc. C'est encore un facteur supplémentaire.

Sur la partie « comment faire ? ». Je crois qu'on a quand même autour de la table, j'ai écouté un petit peu, pas mal de gens qui savent faire, quand même, de la planification. Et on a eu quelques exemples, que ce soit à RTE ou FNE, voisins directs, mais d'autres l'ont présentée, de méthode. Et je rajouterai qu'effectivement, on a l'Angleterre en face, la Belgique, d'autres régions françaises, et il faudrait que cette planification tienne compte en fait de l'ensemble du contexte. L'Angleterre dispose d'un certain nombre d'éléments, la Belgique, on voit qu'ils ont peut-être tout ce qu'il faut, donc on pourrait peut-être s'inspirer en partie aussi de la méthode belge, pour justement avoir quelque chose de, disons, plus large. Et pour la biodiversité, c'est essentiel. Il y a des oiseaux qui vont de la mer Baltique, qui traversent tout le secteur, et qui vont en Atlantique. Donc, il ne faut pas juste se focaliser sur ce secteur. Et puis, quelque chose de plus concentré sur notre secteur. Mais ça restera indispensable, si vous voulez, que pour en tout cas la biodiversité, il y ait une estimation réelle des impacts, et qu'il n'y ait pas des surprises après, et qu'on s'aperçoive que c'est la catastrophe.

S'il n'y a pas de planification, encore une fois, sur les impacts cumulés, sur les déplacements des populations, etc., il ne faut pas demander aux naturalistes, aux scientifiques derrière de sortir des résultats qui seront en compatibilité avec la réalité. Il y aura des résultats, bien entendu, mais comment estimer des impacts quand on ne sait pas combien d'éoliennes vont être installées, quelles vont être leurs places, ou comment elles vont interagir sur des raccordements, avec les autres activités, derrière, on n'a pas de conclusions fiables.

#### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Merci. D'autres prises de parole sur le « comment » pour la planification ? Des propositions sur...

#### **Mme Cécile SINEAU-PATRY, Vice-Présidente en charge du développement durable, Conseil départemental de Seine Maritime**

Cécile SINEAU-PATRY, Conseil département de la Seine Maritime. Je ne sais pas si je vais bien répondre à votre question, « comment ? », mais en l'occurrence, probablement redire, comme il a été exprimé tout à l'heure par le Conseil départemental, la personne qui représentait le Conseil départemental de la Manche – étant Vice-Présidente en charge, entre autres, de la biodiversité, je rejoins bien évidemment tous les propos qui peuvent être tenus concernant la biodiversité, d'une façon générale, et que là, les frontières n'existent pas. Et qu'on se doit effectivement d'avoir un regard très large, au regard des courants marins, des mammifères effectivement qui changent de secteurs, et qu'il faut avoir effectivement un œil là-dessus. Mais au nom du Conseil départemental que je représente, et de la collectivité que je représente, ce qui me semble expliquer aussi la force et la richesse de notre territoire, ce sont les Hommes, les Hommes qui la composent. Alors, j'ai effectivement moi aussi ce regard double entre ce qu'il se passe sur la terre et sur la mer, bien évidemment, mais me semble-t-il, les premiers acteurs concernés aussi par tous ces enjeux d'implantations d'éoliennes – et là aussi, je le rappelle, puisque j'ai aussi en charge la délégation énergie, nous avons voté un plan climat 76 il y a maintenant un mois, bien évidemment, nous sommes aussi dans cette... nous confirmons notre volonté d'aller vers cette transition énergétique, et faisons nous aussi tous les efforts nécessaires au regard du fonctionnement interne de notre collectivité. Mais il me semble que des acteurs ne peuvent pas être oubliés, et en tout cas nous y sommes très sensibles, comme ça a été exprimé tout à l'heure.

Et je pense qu'au regard aussi de ce qu'il s'est passé pendant toute cette période Covid, et des rappels aussi de notre Ministre de l'agriculture de l'époque, il me semble que les acteurs essentiels qu'on ne doit pas oublier, et toutes les problématiques doivent être mises sur la table, c'est tout ce qui tourne autour de la pêche, justement. Ça a été aussi rappelé avec force par monsieur BLAVETTE tout à l'heure. Et toute la filière pêche, les problématiques liées à la pêche, tout cela doit être mis sur la table, pour qu'ensemble, on puisse trouver des solutions. Il ne pourra pas y avoir d'éolien serein si effectivement, les premiers acteurs – et cela, depuis des millénaires, j'ai envie de dire – qui sont les



jardiniers de la mer, au même titre que les agriculteurs sur la terre, ne sont pas mis autour de la table, et que les contours ne sont pas aussi sereinement dessinés avec tous ces acteurs-là. Voilà, me semble-t-il, et je m'exprime avec autant de force que mon collègue tout à l'heure.

**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Merci. Donc, France Energie Éolienne, et puis après, monsieur COUTEAU.

**M. Gilles L'HARIDON, France Énergie Éolienne**

On est dans la partie effectivement « comment », vous l'avez effectivement... sur cette partie du débat. Le « comment », eh bien, il y a eu des réponses qui ont été apportées cette après-midi sur ce sujet. En fait, sur les différents enjeux que l'on peut matérialiser d'un point de vue cartographique, d'une part sur le site internet que vous avez à la CPDP, il a été bien enrichi au fil des mois. Aujourd'hui, avec le visualiseur, qui est un outil remarquable, on arrive à... tous les enjeux sont ouverts, que ce soient les enjeux liés à l'environnement, sur les différents compartiments de l'environnement, les enjeux liés à la sécurité maritime, les enjeux relatifs à la pêche, aux usages... c'est très diversifié. On peut les cumuler, chacun peut se faire sa carte en fonction des enjeux qu'il pense être les plus prédominants par rapport à d'autres. Et on peut comme ça – je pense que le grand public, ou les personnes parties prenantes et les spécialistes un peu du sujet, peuvent chacun se faire une idée en fonction de l'enjeu qu'il met en premier, voir quelles sont les zones qui pourraient être les plus opportunes, ou qui conviennent le mieux à ce qu'il attend de cette planification.

Ce travail peut être fait par le grand public, par les outils que vous avez mis en place en ligne. Ce travail peut être fait aussi – et il est fait actuellement – dans le cadre du Conseil maritime de façade, auquel je participe. Nous étions en réunion la semaine dernière, ce matin, et encore demain. Et on arrive à dégager des tendances, en cumulant les enjeux sur les différentes cartes sur lesquelles on peut discuter. Alors, Élodie, tu as aussi présenté une carte, qui était très bien, tu as cumulé différents enjeux, et on voit très bien apparaître, en cumulant les enjeux qui nous semblent, j'allais dire, les plus importants, on voit apparaître des zones qui peuvent être plus pertinentes que d'autres. Sur la carte que tu as présentée, on voyait effectivement qu'il y avait le nord-est de Barfleur, il y avait aussi le nord-ouest de Fécamp, enfin ça apparaissait très bien sur ta carte. Au Conseil maritime de façade, on a aussi identifié ces deux zones comme étant des zones potentiellement avec des enjeux moindres. Donc, il y a quand même un grand travail de fait. Alors, le grand public, peut-être, n'a pas vu ta carte, Élodie, et n'a pas vu non plus tout ce qu'on fait au Conseil maritime de façade, mais chacun peut, par l'outil existant disponible sur internet, arriver à des orientations qui peuvent être un petit peu similaires. Donc en fait, je pense que le travail sur la Normandie est un travail très vaste mais il y en a si loin eh bien, on ne fait pas l'un, et je trouve que... enfin, quand je dis [mot incompris] quand on a commencé le débat public, on trouve qu'il y a eu un grand travail de fait, mais aujourd'hui on peut se dire qu'on peut peut-être par exemple imaginer qu'il y a les deux zones que j'ai pu citer, qui sont deux zones qui pourraient être mises en avant, par exemple, en disant qu'a priori, dans ces zones-là, on pourrait installer un ou plusieurs parcs dans le futur.

Alors, c'est vrai que nous n'irons sans doute pas jusqu'à, dans chacune de ces zones, un nombre de parcs aussi élevé que ce qui est actuellement fait sur le parc de la Belgique, qui est quand même un bel exemple. On voit des macro-zones, avec des parcs qui sont proches les uns des autres, et pour lesquels la Belgique va lancer des appels d'offres au fil de l'eau. Donc, on peut imaginer que dans les deux zones que j'ai précitées en Normandie, on puisse dégager une tendance plutôt favorable pour y installer de l'éolien offshore prochainement.

**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Merci. Monsieur COUTEAU ?

**M. Philippe COUTEAU**

Oui. C'est au niveau de l'action du public. Je ne sais pas ce qui a été fait pour informer le public au niveau local, mais au niveau de l'aspect visuel réel des éoliennes là où elles sont implantées, personnellement, je connais un peu le sujet, l'impact visuel est pratiquement nul. Vu de la côte... personnellement, je suis allé en 2004 au sud du Danemark, sur l'île de Lolland, à Nysted, pour voir le parc éolien de Nysted, je ne l'ai vu qu'à 6 heures du soir, dans la brume. Alors, vous savez, entre la brume, le brouillard, la pluie, la neige, etc., on les voit quand ? Juste avant qu'il pleuve. À Deauville, par rapport au Havre.



Alors, est-ce qu'il serait possible aussi, éventuellement, d'organiser des visites de chantiers ? Ça peut paraître idiot. Des visites de chantiers, et éventuellement aussi organiser des visites sur les parcs de Belgique pour que les gens se rendent compte exactement à quoi ça correspond. Parce qu'on entend des tas de bêtises à ce sujet.

**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Alors, ça, ce sont des recommandations qu'on va noter dans la conduite du projet, parce qu'il y avait aussi... il y a un chapitre planification aujourd'hui, mais il y a un chapitre gouvernance, et dans le chapitre de gouvernance, ce sont les suites du débat public, puisqu'à la suite d'un débat public, il y a – peut-être, je ne peux pas préjuger du choix de la Commission nationale du débat public – peut-être un garant post-constitution, enfin une concertation post débat public là-dessus. Et donc, ce sont peut-être des recommandations à nous faire remonter sur les suites post débat public, ce qu'on aurait à mettre en œuvre. Moi, je suis arrivé en cours de débat public, mais dans mon prédécesseur, il y avait une visite d'étude étranger qui avait été budgétée. Elle ne s'est pas réalisée. Ça peut être quelque chose à demander.

Alors, j'ai une parole de monsieur MARILL, puis après Élodie MARTINIE-COUSTY, vous aviez... vous ne l'aviez pas, j'avais cru. Monsieur DEREUX, je pense que le paysage a été indiqué – DESSART, excusez-moi, autant pour moi. Et puis après, Anne GEORGELIN. Je propose de faire court, puisqu'il nous reste 29 minutes, et que vous puissiez [mot incompris]

**M. Bruno DESSART, APADE**

Je reviens juste deux secondes sur l'aspect visibilité. Vous disiez qu'il y a du brouillard, quand il pleut, on n'y voit pas grand-chose, quand il ne pleut pas, c'est qu'il va pleuvoir bientôt – moi, je me souviens que l'enquête publique qui avait eu lieu pour le parc offshore de Fécamp, c'était il y a 5 ans, en 2015, à l'automne 2015, il y avait de nombreuses données qui avaient été accumulées au niveau du cap de la Hève, je crois, du phare de la Hève, qui donnaient en fait une visibilité à 20, 30, 40 km depuis la côte. Et on était frappé de voir qu'entre juillet et novembre, on voyait très, très souvent la mer, et on pouvait identifier des éoliennes à 25 ou 30 km. Mais ces données-là existent, et je pense que dans les recommandations, il est important de pouvoir les remettre en musique, si je puis dire, pour les acteurs futurs.

**Intervenant non identifié**

Mais visuellement, est-ce que c'est vraiment gênant pour le public ?

**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Alors, nous, on ne va pas faire un débat sur... Martine BARTOLOMEI a organisé une rencontre, c'était à Saint-Vaast-la-Hougue au mois de février, sur le thème du paysage, et il y a eu un podcast dédié au paysage. Vous savez qu'on a fait une série de podcasts, 10 émissions, et il y en a une sur le paysage, avec la question de la représentation, de l'univers culturel dans lequel on baigne, et ce que cela impacte. C'est passionnant. Je vous invite... sinon, après, je ne tiendrais plus mes 28 minutes.

**M. Damien LEVALLOIS, Direction générale de l'énergie et du climat**

Donc, juste pour répondre sur ces aspects. Donc, dans les documents qu'on a fournis dans le dossier de maître d'ouvrage, il y a des photos-montages. Et on a demandé à Météo France de faire une étude de visibilité. Donc, vous avez ces éléments, qui rejoignent un peu ce que vous dites. Et pour aller sur les tours de Saint-Vaast-la-Hougue, et l'aspect patrimonial du classement à l'UNESCO de ces tours, on a mis en place des études justement pour voir un peu comment un projet éolien pourrait, justement, ne pas impacter ce classement UNESCO. Et notre prestataire a été étonné finalement, il a découvert un parc éolien à terre. Alors, il a pourtant analysé, il était en haut de ces tours, et il a fait toutes ses photos pour aller regarder, et lorsqu'il a analysé ces photos, il a découvert un parc éolien à 30 km. Et pourtant, il a dit : « je n'ai pas vu ce parc éolien ». Il le voit grâce aux photos. Donc, c'est un parc éolien qui se trouve plutôt dans le Calvados, donc de Saint-Vaast-la-Hougue, il le voit à 30 km dans le Calvados. Donc, entre la visibilité réelle et ce qu'après, l'œil va percevoir – avec un parc éolien de 4 éoliennes, puisque c'est un terrestre, ce n'est pas la même chose encore. L'appareil photo le voit, mais l'œil ne le voit pas. Donc, c'est assez intéressant : la visibilité théorique n'est pas la seule donnée qu'il faut prendre en compte.



## **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Alors, Élodie MARTINIE-COUSTY, et puis après Anne GEORGELIN, et puis on a André BERNE. Et je solliciterais bien Dimitri ROGOFF, après, sur le « comment ».

## **Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, Pilote réseau océans, mers et littoraux, France Nature Environnement**

Pour finir, on voit que parler de planification nécessite d'avoir des outils méthodologiques extrêmement fiables, et que le grand public peut s'approprier. Parce que c'est vrai que le dossier du maître d'ouvrage a été enrichi au fil du débat, qu'il y a eu une bibliographie importante, mais qui va lire toutes ces données ? Qui va prendre le temps de le faire ? C'est à l'État, qui est responsable de son domaine public maritime, des questions environnementales, des questions sociales, des questions économiques, de donner les données et de les décrypter.

Donc, moi, j'insiste pour que les enjeux énergétiques soient largement décryptés dans le dossier du maître d'ouvrage. Il faut expliquer les enjeux nationaux, avec une approche très pédagogique de la PPE, de la SNBC – la stratégie nationale bas-carbone – des Accords de Paris et de la territorialisation de ces enjeux. C'est-à-dire que c'est fini, les 58 centrales nucléaires qu'on a décidées sans l'avis de personne. Aujourd'hui, justement, on a la chance de pouvoir participer, et chaque territoire n'aura pas le même mix énergétique. Donc, ça, il faut pouvoir être en capacité de parfaitement l'expliquer. Il s'agit de nous faire tous monter en compétences sur ces enjeux-là. L'énergie, c'est vraiment le premier moteur, je dirais, de toutes nos activités.

Ensuite, comme je vous l'ai demandée tout à l'heure, une transparence totale – totale, ce n'est pas pour faire référence au pétrole, mais – des coûts de l'électricité produite selon les différentes techniques : méthanisation, éolien terrestre, jusqu'au nucléaire. Qui en profite ? Qui paie ? Tout ça doit faire partie du même dossier. C'est le rôle de l'État de pouvoir donner des clefs de lecture aux citoyens, pour choisir quel type d'énergies nouvelles.

Ensuite, bien sûr, sur la zone, il faut tous les enjeux techniques, tous les enjeux environnementaux ainsi que sur les autres usages, qui doivent être parfaitement décryptés dans des cartes, et leur superposition doit être possible. Parce qu'il y a les cartes du CMF, il y a vos cartes, il y a les cartes du SIREMAR, mais vous utilisez tous des fonds de cartes qui ne sont pas forcément les mêmes, et il y a un moment donné où elles ne sont peut-être pas forcément superposables. Donc, ça, c'est très important. Donc, c'est l'État qui doit être responsable de leur fourniture, il ne doit pas laisser cela aux acteurs, qui, eux, peuvent préciser certaines choses. Les pêcheurs pourront préciser, les naturalistes pourront préciser, les bureaux d'études aussi, la Marine Nationale aussi, RTE aussi, mais ce n'est pas l'État. Ces cartes doivent être partagées tout au long du débat public et préalablement dans les CMF, pour qu'on parle bien de la même chose.

Enfin, la carte des impacts de tous les usages et des effets cumulés, ainsi que des effets cocktail de ces impacts, doit aussi être produite, afin que le grand public puisse se rendre compte des impacts des différents usages de la mer. Parce que là, on est en train de parler de l'éolien, mais quels sont les impacts de la pêche ? Quels sont les impacts d'extraction de granulats ? Je vous signale que le CMF, son document stratégique de façade, leur objectif, ce n'est pas simplement la restauration des milieux marins et des espèces, c'est la reconquête, et 0 perte nette de biodiversité. Donc, ça, c'est vrai pour l'éolien, mais c'est vrai pour tous les autres. Et comme les derniers entrants, c'est l'éolien, il serait bien que les autres aussi fassent leur part du boulot.

Enfin, sur le lien terre-mer, tous les documents stratégiques de façades, quelles que soient les façades, n'ont pas bien travaillé ces enjeux terre-mer. Les SRADDT doivent être annexés au dossier du maître d'ouvrage, ainsi que tous les schémas – schémas de cohérence écologique, et tous les autres schémas – pour montrer qu'il y a des vrais enjeux. Sur les cartes de nos amis du Nord, que j'ai rangées, on voit où sont les ports, on voit où sont les usines, on voit où sont les paysages aussi. Et c'est plus facile à lire.

Enfin, ici on sait par exemple que dans cette façade, on a une filière de construction d'éoliennes au Havre. Il serait nécessaire que soit indiqué parfaitement le développement des emplois lié à cette usine, qui n'est pas hors-sol, qui produit pour le monde entier. Et puis aussi, qu'on imagine la filière de déconstruction et de recyclage, parce que les matériaux qui composent les éoliennes ne viennent pas de France, ils viennent du monde entier. Donc, il faut avoir une vision totale de l'analyse du cycle de



vie des éoliennes, des métiers et du déploiement industriel sur les deux façades – à la fois maritime et terrestre. Je sais, ça fait beaucoup de boulot, mais je pense que l'Etat est en mesure de le faire.

Et enfin, justement, ces éléments fournis dans le dossier du maître d'ouvrage doivent répondre à deux questions : où ce sera le mieux ? Et pas juste 1 GW, ceux qui sont prévus dans les 10 ans, voire, si on revoit la PPE dans 10 ans, d'imaginer qu'on va en mettre plus. Et si on ne sait pas faire mieux que d'être sobre en électricité – ce que j'espère, en priorité – comment on fait mieux ? Et comment on fait au moins cher pour le contribuable dans une vision à 10 ans, pour laquelle on ne s'interdit pas d'avoir une vision à 20 ans ? C'est ça, la planification, on ne peut pas juste nous demander d'avoir une vision à 3 ans, c'est beaucoup trop court.

#### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Alors, il nous reste encore Anne GEORGELIN, André BERNE, Francis BEAUCIRE, et Dimitri ROGOFF. Allons-y.

#### **Mme Anne GEORGELIN, Syndicat des Energies Renouvelables**

Je voulais en effet reconnaître que sur les volumes, la PPE et la loi énergie-climat donnent une visibilité améliorée, avec un objectif de 1 GW/an. La piste d'amélioration maintenant réside plutôt dans l'association et l'allocation de ces 1 GW, qui sont uniquement en termes de puissance, avec une zone sur laquelle les installer, puisqu'au final, on ne produira jamais ce qui peut être produit à partir de ces 1 GW si on ne trouve pas de zone où implanter ces parcs. Donc, c'est là où la planification peut encore être améliorée. Cette visibilité à long terme, elle est importante. Avec 1 GW/an, c'est en effet un élément crucial pour l'industrie.

Et je voulais juste compléter, parce que je n'en ai pas parlé, mais... c'est important d'avoir cette visibilité à court, moyen et long terme pour l'industrie pour pouvoir engager de l'investissement, construire des usines, on en a parlé. Mais aussi, au-delà des usines, c'est pour un certain nombre d'activités, qui aujourd'hui travaillent sur d'autres marchés, et qui pourtant pourraient avoir des débouchés sur l'éolien en mer. On parle des pales d'éoliennes et des matériaux composites, ce sont des choses avec des relations, par exemple, pour la filière du nautisme, mais... et c'est un exemple parmi d'autres, mais toute cette diversification, elle ne pourra pas se faire si ces industries-là ne savent pas que dans 5 ans, dans 6 ans, elles pourront vendre leurs produits à des parcs éoliens en mer. Et si on ne leur a pas dit en effet qu'il y a des parcs qui vont arriver, elles n'engageront pas la formation, éventuellement l'adaptation de leurs moyens de production pour être en mesure de se positionner sur ces marchés-là. Et donc, ça, c'est vraiment important. Et elles ne décideront pas de le faire, donc si elles ne le font pas, quand les parcs se construiront peut-être quand même, elles ne seront pas prêtes pour le marché, et donc elles iront chercher des compétences ailleurs.

Troisième point, et c'est notre principale proposition – même si c'est une simple proposition, qui mérite bien sûr discussion et affinage. Et on ne peut pas le porter seul, c'est quelque chose à faire collectivement, et c'était bien l'enjeu de cet atelier aujourd'hui. Ce serait de définir, ou d'avoir une vision plus claire sur le long terme. Donc, ça peut être un objectif, ça peut être une vision, ça peut être une fourchette, ou juste essayer d'avoir une idée de ce que sera notre mix électrique, et la part de l'éolien en mer en termes de puissance installée, à 2030, à 2040, à 2050. C'est la date de neutralité carbone, c'est un objectif qui nous engage tous, pas uniquement du point de vue de l'énergie, mais juste de la soutenabilité de notre activité sur la planète. Donc, c'est important, et ce n'est pas si lointain que ça, 2050, c'est uniquement dans 30 ans. S'il faut déjà 5 ans pour prévoir des parcs éoliens en mer, il faut qu'on s'y mette maintenant.

Sur ce long terme, on aurait donc cet objectif, cette vision, même un peu globale ou qui mériterait d'être affinée, sans qu'elle soit parfaitement engageante, bien sûr. Et ensuite, on pourrait du coup essayer de mieux chercher, mieux rechercher l'espace qui permettrait d'atteindre cet objectif. Parce que travailler sur des zones sans vraiment savoir où on va, ça ne marche pas. En même temps, imposer uniquement un objectif, et ensuite l'imposer aux autres activités et venir supplanter les parcs éoliens en mer à d'autres usages existants, ce n'est pas une bonne méthode non plus. Donc, il faut qu'on ait cette relation duale, donc : un objectif, qui pourrait ensuite résonner dans cette recherche de zones. Mais notre idée, c'est quand même – et ce n'est pas uniquement celle du SER, c'est celle de tout le retour d'expérience européen qui l'a montré, c'est parce que des objectifs ont été définis en termes de volumes à long terme qu'ensuite un exercice de planification a pu être engagé. Et après, on peut garder les outils tels qu'existent aujourd'hui, la PPE à 5 ans, à 10 ans, qui vont venir affiner, et préciser en effet quels sont les appels d'offres qu'on dégage, et justement voir comment est-ce qu'on les place par rapport à cette trajectoire de plus long terme.



C'est justement cette trajectoire de long terme qui nous permettra aussi d'envisager certaines évolutions. Alors, pour la sécurité maritime, bien sûr, tout est sous contrôle aujourd'hui. Par contre, si on doit penser à des évolutions, par exemple la modification de routes maritimes, c'est quelque chose qu'on ne pourra pas faire pour l'année prochaine. Par contre, si on commence à y réfléchir maintenant pour dans 15 ans, ça pourrait peut-être mieux marcher.

**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Alors, André BERNE, Francis, et monsieur ROGOFF.

**M. André BERNE, Vice-Président de France Nature Environnement Normandie**

Je voulais revenir sur un point qui a été à de nombreuses reprises présenté par les représentants, entre guillemets, de l'environnement, c'est-à-dire l'effet [inaudible] bonne et complète information de tous les [inaudible]. Je rappelle que dans la très grande majorité des contentieux administratifs – que ce soit au Tribunaux administratives ou aux Cours administratives d'appel ou au Conseil d'État – il y a un très grand sujet, qui est une démonstration à un moment qu'il a fallu une bonne information au public, c'est un outil de droit, typiquement, pour [inaudible] d'administration.

Alors, il y a deux sujets. Il y a le sujet qui a déjà été... Élodie l'a... une comptabilité complète et réelle des coûts des différentes filières, pour comparer. Je pense qu'il faut évidemment que ce soit à la fois sur des ensembles complets – pas juste sur les convertisseurs d'énergie que sont les éoliennes, puisque derrière, il y a toute la question de la construction, de la déconstruction. Il faut aussi des énergies fossiles pour fabriquer des éoliennes. Ce coût n'est pas qu'un coût financier, c'est aussi un coût en matière de gaz à effet de serre. Je pense qu'il faudrait aussi qu'on ait une comptabilité sur ce sujet-là, sur tous ces objets de production électrique. Ça, c'est le premier point.

Le second point, il y a quand même un gros sujet, qui est quand même préoccupant, nos connaissances collectives en matière naturaliste. On a parlé des oiseaux, on a parlé des chiroptères, on n'a pas beaucoup parlé, et je le regrette, des mammifères marins, parce que c'est probablement l'un des gros sujets aussi environnementaux. Je redis que la mer extrêmement riche en termes de biodiversité, et nous avons des compositions qui sont parmi les plus importantes d'Europe. Donc, c'est vraiment un gros sujet, et notamment [mot incompris].

Alors, si on veut cette bonne information du public, il faut, je pense, qu'on accroisse assez considérablement et assez rapidement nos connaissances pour pouvoir avoir un discours pertinent. Tout à l'heure, autour de la table, je crois qu'il y a une personne qui a déjà prérepéré les couloirs de moindre impact, ces zones de moindre impact, il faut savoir si elles sont vraiment de moindre impact, ou si elles sont de moindre impact parce qu'on n'a pas suffisamment de connaissances qui pourraient nous faire croire qu'elles le sont, alors qu'en réalité, elles ne le seraient pas. Voilà, donc moi, la question que je pose, c'est : comment faire en sorte que nos connaissances de ce point de vue là rapidement et je dirais notamment le côté naturaliste et biodiversité, qui sont actuellement prégnants.

**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Alors, France BEAUCIRE.

**M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Oui. Moi, je me préoccupe, comme les membres de la Commission, du compte-rendu qu'on va très bientôt à avoir à rédiger de ce débat. Alors, vous vous êtes engagés vaillamment dans les recommandations. On a tout enregistré, tout noté, et on a effectivement fait notre marché de recommandations. Et je voudrais revenir juste au cran d'avant, la question des moyens. Parce qu'on a bien compris qu'il faut une planification de temps long, et de tous lieux, j'ai envie de dire, si je résume de façon simple. Le problème, c'est : par quels moyens ? Alors, vous, autour de cette table, vous êtes tous des spécialistes, soit de la mer, de l'environnement, soit des usages de la mer, soit de l'énergie, soit de tout ça à la fois – et ce n'est pas le cas des membres de la Commission. Les membres de la Commission, ce sont des citoyens comme les autres, qui sont là pour recueillir l'avis, les recommandations, les interpellations d'autres concitoyens. Et c'est la raison pour laquelle on n'a pas votre compétence.

Et du coup, j'ai envie de dire une chose toute simple – alors, je reviens sur le sujet de tout à l'heure, avec certaines questions à traiter : quand j'ai commencé à étudier un peu tous les documents qu'on me mettait sous les yeux, sous le nez, pour ce débat, je vois ce fameux document stratégique de façade. Alors, moi, je suis un littéraire. Pour un littéraire, « document stratégique de façade », c'est quand même une expression quasiment flamboyante. Et je me dis : « bon sang, pourquoi la



planification n'est-elle pas là-dedans ? ». Parce que, c'est ce que vous avez dit, elle n'est pas là-dedans. Quand je lis le document stratégique de façade, qui n'est pas aussi passionnant qu'une œuvre de Victor Hugo, mais qui est quand même très intéressant, j'ai envie de dire, oui, je vois abordés absolument tous les sujets, mais pas suffisamment pour devenir de la planification telle que vous l'envisagez.

Donc, la question que j'ai envie de reposer pour les dix minutes qui restent – et puis ensuite, vous pourrez communiquer avec nous par internet pour nous le dire : qu'est-ce qui manque à ce – excusez-moi – foutu document stratégique de façade pour être une vraie expression de la planification ? Et je reprends de « vraie » expression, que j'ai entendue dans la bouche de monsieur ROGOFF tout à l'heure. C'est peut-être la question que maintenant, on a envie de vous poser, Monsieur ROGOFF.

#### **M. Dimitri ROGOFF, Comité régional des pêches**

C'est une bonne question. Bon, moi, je n'ai pas la même lecture du document stratégique de façade. Je pense que dedans, il y a déjà beaucoup de choses. Effectivement, il nous a été présenté un certain nombre de cartes, et quand on s'amuse à les superposer, on voit très bien que les zones disponibles, les zones potentiellement exploitables sont beaucoup plus restreintes qu'on ne le pense. Donc, cette espèce de débat qu'on fait autour, il est plutôt autour de l'acceptation que dans la définition d'une zone. Le travail technique sur la définition de zones, il a été fait. La Manche, elle est toute petite, et les zones qui sont définies sont déjà extrêmement restreintes. Alors, on pourrait aller au plus pointu peut-être justement en se rapprochant des pêcheurs, mais le débat est derrière. Le débat, j'entendais parler de planification à 2050, mais sur quel modèle de société ? Pour quelle consommation électrique ? Enfin, ce sont plutôt ces questions-là qu'on aurait à se poser en tant que citoyens, plutôt que de dire qu'on veut se réserver la possibilité d'en coller partout.

Parce que je suis quand même assez effaré d'entendre cette espèce de vision qu'ont les ingénieurs – qui sont tout sauf des marins, qui n'ont pas de bonnes manières, et qui veulent aller en mer, comme ça, comme si c'était un terrain vierge où on faisait ce qu'on voulait. Les éoliennes, personne n'en veut dans son jardin ; la mer, c'est le jardin des pêcheurs. On a vu ce qu'il s'est passé à Dieppe – Le Tréport, Dieppe – Le Tréport en même temps, c'est Notre-Dame-des-Landes, c'est exactement la même chose. On est arrivé au même paroxysme. Donc, qu'est-ce qui sortira de ça ? Je ne sais pas.

Donc, on repose bien les choses, en disant : on est dans un espace contraint, avec des activités, et l'activité pêche, c'est une activité contrainte. Contrainte par des règles environnementales, par des règles géopolitiques, par la politique commune des pêches, mais c'est une activité qui se porte bien. Donc, il faut faire en sorte de ne pas porter atteinte à cette activité. Et surtout, cette activité, on a eu un beau plaidoyer de la représentante du 76 – alors, nous ne sommes pas des jardiniers, nous ne semons rien, nous sommes seulement des cueilleurs. Et le fruit de nos cueillettes, il est dépendant de la bonne qualité des milieux. Donc, on a tout intérêt à ce que le milieu, l'écosystème soit préservé. Et quelqu'un a rappelé les effets cocktail, les effets cumulés, alors ce n'est pas sur des cartes qu'il faut les mettre, c'est qu'à la date d'aujourd'hui, il n'y a pas d'études là-dessus. Il n'y a pas de travail universitaire, il n'y a pas de travail de recherche. Donc, là, il y a quand même de la science à développer. Alors, évidemment, on est dans le domaine des sciences molles, donc ça n'intéresse pas grand monde, ou il n'y pas grand monde pour financer ça, mais là, on a un champ – on connaît moins... on dit souvent qu'on connaît moins le fond de la mer que la surface de la Lune. Et là, on voit très bien qu'on est dans une méconnaissance. De ce qui pourrait arriver avec le réchauffement climatique, du comportement des poissons – on a beaucoup d'espèces qui sont migratrices en Manche – quel sera l'impact par exemple de l'enfoncement des côtes ?

Il y a vraiment beaucoup de questions auxquelles la profession que je représente, les pêcheurs, n'ont pas de réponses. Et ça, ça amène à des comportements irrationnels, et ça amène à un refus. Ce n'est pas le refus de l'éolien. Nous, il ne nous appartient pas d'en discuter. C'est le refus de l'implantation en mer, des développements industriels en mer, du bassin versant. Actuellement, alors, on a parlé de câbles, j'entends bien RTE au niveau des câbles, mais on a aussi le câble anglais et l'IFA-2, on a le câble américain AKIN, on a une fibre optique qui s'appelle Pioneer – enfin, on a l'habitude de jongler avec les câbles, et pas seulement avec les câbles d'atterrages des parcs éoliens.

Donc, tout cet environnement, cette pression industrielle, nous, il faut qu'on la gère, avec une activité qui reste quand même – même si actuellement, elle est confortée, c'est une activité qui est sous la chappe de plomb du Brexit. Et là, ça crée des tensions qui sont énormes. Et ces réponses-là, à la date d'aujourd'hui, on ne les a pas. C'est-à-dire qu'on n'a pas de réponses à nos préoccupations majeures. Qualité de l'environnement, mesures compensatoires, impact direct sur la ressource – on n'a pas ces réponses-là.



Je rappellerai aussi qu'on a été un peu échaudé il y a quelques années par le développement du Havre, par Port 2000, où on a asséché beaucoup de zones, on a poldérisé. Et ça, c'était clairement au détriment de l'environnement, au détriment de la ressource halieutique, puisque toutes ces zones-là sont des zones de [mot incompris], c'est un peu la même chose que les mangroves. Donc, on a perdu tout ça, et on a perdu beaucoup, là. Et on a deux espèces actuellement qui sont en légère difficulté, c'est la sole et le bar, qui sont des espèces qui vivent une partie de leur existence dans l'estuaire. Donc, il faut être très prudent, parce que les effets ne sont pas instantanés, ils se font sur du long terme.

Et on veut effectivement plus de connaissances, pour essayer de bien comprendre et essayer de coconstruire ce fameux projet. Mais à la date d'aujourd'hui, on n'a pas du tout l'impression de le coconstruire.

**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Merci. Alors peut-être une intervention... présentez-vous...

**M. Olivier ROYAL, CFDT Métallurgie Normandie**

Merci. Olivier ROYAL de la CFDT. Alors, moi, je suis plutôt métallurgie, une autre vision, mais je voulais juste prendre la parole, parce que c'est la première fois que je viens dans un débat public comme ça. Vous avez parlé beaucoup de vulgariser le vocabulaire, vous parlez tous en acronymes, que vous maîtrisez tous parfaitement, mais alors pour les personnes qui viennent de l'extérieur, pour comprendre ce que vous dites – j'en ai noté des tas, et j'ai du boulot pour comprendre tout ce que vous avez pu raconter aujourd'hui. Donc, ça, c'est la première chose, c'est que pour vulgariser la discussion, il faut que ce soit compréhensible largement.

La première question, c'était définir la planification. Et plusieurs d'entre vous ont remis ça sur deux critères, qui étaient la temporalité et la géographie. Je ne suis pas sûr que derrière ces deux termes-là, en fonction de vos spécialités, vous ayez mis les mêmes termes. C'est-à-dire que la temporalité, entre « c'est 5 ans », « c'est 10 ans », « c'est tout de suite qu'il faut faire les études », tout ça, c'est de la temporalité, mais qui est très divergente en fonction d'où vous venez et de vos préoccupations. Et c'est la même chose pour la géographie : soit on est très macro pour regarder les impacts très locaux, soit on est tout à fait national, voire européen, voire peut-être plus grand pour les mammifères marins – je ne sais pas, je ne connais pas. Mais en tout cas, je me suis dit que peut-être, vous ne mettiez pas les mêmes choses derrière les mêmes mots, pour faire la définition.

Après, ce sont tous les enjeux individuels de chacun, l'enjeu collectif, l'enjeu climatique qu'il va falloir faire – et ça, c'est très compliqué de réussir à le faire. Peut-être qu'une démarche qui pourrait être faite – alors, il y a eu plein de recommandations assez techniques qui ont été faites aux services de l'État pour donner toutes les informations et toutes les transparences – peut-être que pour un grand public, déjà casser des préjugés, ce serait pas mal. L'impact, la visibilité – alors, on disait... moi, j'avais entendu que c'était l'équivalent d'une allumette tenue à bout de bras, vous, ce n'est pas visible, là c'est visible en photo, ce n'est pas visible. Tout ça, en fait, ce sont des préoccupations qui sont, pour ceux qui ne connaissent pas, très importantes, et il faudrait savoir le dire. Donc, j'ai noté ça. Les impacts environnementaux, est-ce qu'il faut éclairer les phares ou les éoliennes ? Ne pas les éclairer ? Est-ce que les pales, ça tue des oiseaux quand ça tourne ? Je n'en sais rien, mais je l'ai souvent entendu, je ne sais pas si c'est vrai ou pas.

Et puis, une autre question qui revient régulièrement, qu'on entend, c'est sur les énergies renouvelables : est-ce que ce sont vraiment des énergies vertes ? Et ça, c'est un sujet qu'il faudrait aborder, en tout cas pour la vulgarisation, pour dire si dans tout le circuit de vie d'une éolienne, de sa construction à sa destruction, on est vraiment sur de l'énergie verte ou non. Parce que l'impact que ça a sur les gens, sur l'appropriation, sur la volonté d'y aller, c'est hyper important, je pense. Et c'est quelque chose que je n'ai pas entendu tranché, ou abordé. Alors, peut-être parce que vous êtes tous spécialistes et que vous connaissez tous parfaitement la question, mais en tout cas pour le grand public, ce sont des questions qu'on entend régulièrement et qu'il serait temps d'aborder.

**M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Juste pour vous préciser, la Commission du débat public s'adresse à tous les publics, que ce soient les parties prenantes – et très clairement, aujourd'hui, on a une réunion publique très orientée parties prenantes. Elle était ouverte à tous, mais force est de constater que, bon, le grand public ne s'y est pas retrouvé. Donc, on s'adresse aussi au grand public, on a des outils pour le faire, on a un débat mobile que je vous ai évoqué – on va faire 17 lieux en 15 dates, avec une vraie envie de diffuser de



l'information, mais aussi, on n'est pas la caravane publicitaire de l'éolienne, on est là pour recueillir les interrogations du public. Et donc, on a fait le pari, ici, à la Commission, de mettre à disposition des outils qui sont exigeants, qui nécessitent au moins une bonne demi-heure à chaque public pour s'y investir – dans une société où une demi-heure, c'est le temps moyen pour aller voter. Donc, je ne développerai pas plus. Donc, on a fait quand même ce pari de faire de l'exigence, et de ne pas faire un QCM en trois questions.

Pour la diffusion, Martine, qui est là, a beaucoup œuvré par exemples sur les mots. Elle a produit, vous le retrouverez sur le site du débat public, un abécédaire des mots du débat, issu d'un travail qui a été fait l'année dernière, pendant l'été, où on a recueilli 500 questionnaires. Et Martine a recueilli, retraduit ces questionnaires-là en faisant un abécédaire du débat, qui commence par « A : Abyssale, méconnaissance de la mer », c'est le premier mot. Donc, vous pourrez le retrouver. On a, pour le public un peu averti, fait 10 podcasts, avec beaucoup de sujets. Ce sont trois quarts d'heure par podcast, c'est plus d'une trentaine d'intervenants. On a fait exprès de choisir des intervenants très équilibrés – le tout dernier, à la demande de Francis, d'avoir un podcast éolien contre nucléaire. Donc, on a aussi pris à bras le corps les sujets de controverse. Est en cours de production avec la chaîne YouTube, avec une chaîne YouTube qui s'appelle « La Tronche en Biais », qui est un spécialiste de la découverte des questions scientifiques, une émission spéciale éolien, sur faire vulgariser auprès des 300 000 abonnés de cette chaîne... enfin, on a essayé de faire notre part des choses avec des moyens modestes.

Se pose une question, que toute l'information qui est sur le site internet... je pense aussi à Francis, qui nous a demandé, ce qui nous a demandé beaucoup de boulot, de traduire une quinzaine d'études en anglais, qu'on a traduites en français, qui vont être délivrées sur le site internet. Parce que beaucoup disaient « vos études scientifiques, elles sont sympas, mais elles sont en anglais, donc elles sont incompréhensibles par le grand public », donc là, on les a traduites. France Energies Marines va nous faire une note sur les questions scientifiques – on a essayé de faire notre part des choses. 1) On est limité par les moyens – c'est-à-dire qu'on a eu des moyens conséquents, mais au regard du budget de 3 milliards d'euros, la variable d'ajustement. Et puis, 2) on a la question de la concaténation des idées qu'on a, puisque cette Commission va malheureusement disparaître au mois d'octobre, et le site restera légalement en activité pendant huit ans, mais pas du tout mis à jour. Ce qui est vraiment dommage, parce qu'on a tous les sites internet des précédents débats, mais ils ne sont pas mis à jour. Donc, à chaque fois, on repart d'une page blanche. Et donc là aussi, on a peut-être un apprentissage dans le débat public, à apprendre et à capitaliser sur les événements.

Il est 17 h 32, sauf s'il y a encore des prises de parole, je vais donner le mot de la fin à Francis.

#### **M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Mot de la fin très rapide. Je pense qu'on doit vous remercier d'être là. Trois mois de suspension du débat, pour la raison que vous connaissez, ça a nécessité que, de façon un peu précipitée, on renoue tous les fils qui s'étaient rompus au bout de ces trois mois. Donc, chaque fois que je vois une assemblée – c'était le cas ce matin pour l'atelier de cartographie et le CESER, ce sera le cas après-demain à Port-en-Bessin, et à Saint-Vaast-la-Hougue, où l'on va avoir le public, finalement, ce qu'on appelle le grand public, les publics diversifiés, pour ces ateliers de cartographie. Chaque fois que je vois qu'on arrive à remplir une salle, je me dis « ouf, on a repris le fil de nos activités ». Donc, tout ça, c'est pour vous dire merci d'être là, et de vos contributions, parce que je crois vraiment qu'avec l'enregistrement... alors, vous voyez, si on n'enregistre pas, on est cuit. C'est trop diversifié, trop compliqué. Et toutes les remarques faites sur la multiplicité des sens donnés au mot « planification », ça, c'est tout à fait clair : si on n'avait pas l'enregistrement, on s'y perdrait. Donc, on a de quoi remplir une partie de ce qu'on a à faire.

On vous a demandé pour terminer, et vous l'avez vraiment bien fait : « qu'est-ce que vous avez envie de dire au maître d'ouvrage ? ». Alors, vous l'avez dit, on l'a enregistré. Le maître d'ouvrage est là. Depuis le début de ce débat et jusqu'à la fin de ce débat, le maître d'ouvrage aura toujours été là pour entendre, sans aucun filtre, ce que vous aurez eu à lui dire. Et ça, ça me paraît important, parce que nous autres, à la Commission, on peut aussi, même à notre corps défendant, être une sorte de filtre. Car bien entendu, nous n'avons pas d'avis. Nous sommes là pour recueillir les avis des publics, et ne pas avoir d'avis. Ne pas avoir d'avis, c'est très, très difficile pour un citoyen engagé – parce que si on n'était pas des citoyens engagés, on ne se serait pas lancés dans cette CPDP.

Voilà. Donc, je termine juste par un mot : le 23, au Havre, l'après-midi, dans les mêmes circonstances qu'ici, on s'est dit qu'il faut vraiment prendre acte du fait qu'on a eu une demande constante, renouvelée, de connaissances scientifiques. Et une partie de la connaissance scientifique, j'ai envie



de dire, c'est de la méconnaissance scientifique. Ça, on l'a bien compris. Alors, on espère faire cette séance. Alors, c'est aussi un comité spécifique qu'on doit réunir, ce ne sont pas tous les grands publics – même si c'est ouvert à tous. On va essayer de réunir... après le 14 juillet, c'est plus difficile qu'avant le 14 juillet – on va essayer de réunir quelques chercheurs. Et les questions qu'on leur pose, c'est : 1) on a des retours d'expérience de l'étranger, quand on change de mer, est-ce qu'il ne faut pas prendre des précautions dans le transfert de l'expérience ? Ça, c'est une question qu'on pose à des chercheurs. Et la deuxième question qu'on pose à ces chercheurs, c'est : qu'est-ce que vous avez envie de demander à la puissance publique en termes de programmations et de financements de recherches précisément pour combler un certain nombre de lacunes qui sont aujourd'hui – je vous ai bien entendu, vous avez souvent abordé cette question dès aujourd'hui – des lacunes qui sont hurlantes ? Hurlantes, je veux dire par là très urgentes, eu égard aux travaux qui s'engagent.

Alors, c'est ce qu'on essaie de faire le 23, mais encore une fois, ce n'est pas un colloque scientifique, ce n'est pas notre mission, ce n'est pas notre compétence. On veut simplement faire à nouveau remonter des questions et les transmettre, cette fois, au Ministère de la transition écologique et solidaire, parce qu'il y a de la recherche à relancer sur ces sujets. Voilà, donc si certaines et certains d'entre vous êtes disponibles le 23, et que vous avez envie d'aller au Havre – évidemment, c'est au Havre. Et il y aura la même chose par la voie numérique, me dit Luc – bien entendu, on sera content de vous y revoir.

#### **Intervenante non identifiée**

Vous pouvez nous rappeler l'adresse au Havre ?

#### **M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

A Port Center. Et vous aurez toutes les informations sur le site internet, dans la rubrique « actualités ».

#### **M. Luc PICOT, Secrétaire Général de la Commission particulière du débat public**

Très bien, alors bonne soirée à toutes et à tous, et encore merci.

